PROCES VERBAL DE SEANCE

Conseil Municipal du jeudi 4 février 2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise – 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64
www.ville-cleon.fr

Le Conseil Municipal de CLEON (76410), dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille seize, s'est réuni en mairie le quatre février deux mille seize à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Frédéric MARCHE, Maire.

Le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Sont présents :
MM.MARCHE Frédéric, DELAFOSSE Jean-Marie, Mmes BUREL Michèle, NION Chantal, M. VIVIEN Jean-Alain, DE ALMEIDA Antonio, Mme COLOMBOTTI Monique, MM. OVIDE Alain, REMOND André, Mme GUERY Eliane, MM. BENIDRIS Djilali, VENAT Patrick, Mme GRAHOVAC Marie-Line, M. BRISELET Dominique, Mmes LEVASSEUR Catherine, GAILLARD Florence, M. SARR Yaya, Mmes DUPUIS Aurélie, NAFTEL Mathilde, BOIMARE Rachel, VERGETAS Carole, MM. HINQUE Patrick, LEFEBVRE Stéphane, DIZY Martial, Mme BELLEGUEULLE Laëtitia, M. PREVOST Philippe, Mme MENDY Olivia

A donné pouvoir :
Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à Mme BUREL Michèle

Absente :
Mme BANKO Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique BRISELET

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2015 n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le maire donne communication aux membres présents des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation reçue en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 6 avril 2014 :

Alinéa 2 : *Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite d'un montant de 2.500 euros et d'une augmentation maximale annuelle de 5 % :*

11/12/2015	2015-042	7-1	**Tarifs des services publics au 1er janvier 2016 - Jardin du souvenir :**

Nous, **Frédéric MARCHE,** Maire de Cléon,

Vu
- l'article L.2122-22 du code général des collectivités et notamment son alinéa 2,
- la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,
- la délibération du conseil municipal n° 04.08.2015.83 en date du 4 novembre 2015 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire,

- les décisions n° 2015-012 du 4 mars 2015 et n° 2015-025 du 20 mai 2015 portant actualisation des tarifs des services publics,
Considérant la nécessité de compléter ces tarifs avec le tarif pour la fourniture et la gravure de plaque pour l'inscription nominative de dispersion des cendres au jardin du souvenir,

DECIDONS

ARTICLE 1er :
Le tarif pour la fourniture et la gravure de plaque pour l'inscription nominative de dispersion des cendres au jardin du souvenir est fixé comme suit :

- **50 euros**

ARTICLE 2ème :
Ce tarif prendra effet au 1er janvier 2016.

ARTICLE 3ème : La présente décision fera l'objet d'une communication en conseil municipal lors de sa plus proche séance.

ARTICLE 4ème : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice des Affaires Générales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

Alinéa 3 : Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ; aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change :

17/12/2015	2015-043	7-3	**CREDIT AGRICOLE CIB avenant n° 1 portant modification au contrat de prêt CO8118 :**

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu
- les articles L2121-29, L2122-21 (alinéa 6) et L2122-22 (alinéas 3 et 4) du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la décision du 23 mai 2015 pour la réalisation d'un financement de un million cent quatorze mille euros auprès du Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine,
- la Convention de Crédit CO8118 signée le 1er septembre 2014 avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine (« le Prêteur) pour un montant de 1 114 000,00 EUR,

DECIDONS

Article 1er : La modification par avenant (« Avenant 1 ») de la Convention de Crédit signée le 1er septembre 2014 avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Normandie Seine (« le Prêteur ») pour un montant de 1 114 000,00 EUR (un million cent quatorze mille euros) ;

Article 2ème : Afin de tenir compte des besoins de financement de l'emprunteur et en accord avec le Prêteur et le domiciliataire Crédit Agricole CIB, les modifications suivantes sont apportées à la Convention de Crédit :

- La date de fin de mobilisation du 31/12/2015, prévue à l'article 2.1 des conditions particulières de la Convention, est repoussée au 31/12/2016.
- La date de remboursement final du 31/12/2030, prévue à l'article 2.2 des conditions particulières de la Convention, est repoussée au 31/12/2031.

- La marge de crédit de 1.37% pendant la Période de Mobilisation telle que prévue à l'article 4.1 des conditions particulières de la Convention et applicable à l'Index de Mobilisation Euribor 1 Mois moyennée, est augmentée à 1.64%, pour tous les tirages mis en place à partir de la date de signature de cet Avenant n°1.
- La marge de crédit de 1.37% pendant la Période d'Amortissement telle que prévue à l'article 4.2 des conditions particulières de la Convention et applicable aux Index Monétaires Courants Euribor 3 Mois, Euribor 6 mois et Euribor 12 mois, est augmentée à 1.64%, pour tous les tirages mis en place à partir de la date de signature de cet Avenant n°1.

Article 3ème : Les autres conditions du Concours demeurent inchangées.

Article 4ème : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Le Maire signera l'avenant 1 susvisé.

Article 5ème : Monsieur le Directeur Général des Services, Mesdames et Messieurs les Directeurs de Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la décision prise en application de l'article L 2122-22.

Alinéa 4 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

07/01/2016	**2016-001**	**1-1**	**Marché Cabinet architecture CMA, mission de maîtrise d'œuvre de l'école CURIE, avenant n° 4 pour un montant de 14 819,32 € HT**
15/01/2016	**2016-003**	**1-1**	**Marché SMACL flotte automobile avenant n°8**

Alinéa 24 : Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :

08/12/2015	**2015-041**	**7-1**	**Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie pour 2016 :**

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu
- l'article L.2122-22 du code général des collectivités et notamment son alinéa 24,
- la délibération du conseil municipal n° 04.08.2015.83 en date du 5 novembre 2015 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire,
- vu la délibération du conseil municipal n° 15.05.2009.75 du 29 juin 2009 portant adhésion à l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN),

Considérant
- la demande de renouvellement de l'adhésion de l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie en date du 2 décembre 2015 pour l'année 2016,

DECIDONS

ARTICLE 1er : La ville de Cléon renouvelle son adhésion à l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie pour l'année 2016.

ARTICLE 2ème : Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget 2016 de la ville.

ARTICLE 3ème : La présente décision fera l'objet d'une communication en conseil municipal lors de sa plus proche séance.

ARTICLE 4ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

13/01/2016	**2016-002**	**7-1**	**Renouvellement adhésion à l'association des Petites Villes de France pour 2016 :**

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

Vu
- l'article L.2122-22 du code général des collectivités et notamment son alinéa 24
- la délibération du conseil municipal n° 05.08.2015.83 en date du 5 novembre 2016 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire
- vu la délibération du conseil municipal n° 03.03.2009.29 du 23 mars 2009 portant adhésion à l'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F.)

Considérant la demande de renouvellement de l'adhésion de l'A.P.V.F. en date du 4 janvier 2016

DECIDONS

ARTICLE 1er : La ville de Cléon renouvelle son adhésion à l'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F.).

ARTICLE 2ème : Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget 2016 de la ville.

ARTICLE 3ème : La présente décision fera l'objet d'une communication en conseil municipal lors de sa plus proche séance.

ARTICLE 4ème : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

Délibération n° 01.01.2016.01 – Compte administratif 2015 ville

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Chantal NION, délibérant sur le Compte Administratif de la Ville pour l'année 2015, dressé par Monsieur Frédéric MARCHE, Maire de Cléon,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 1.100.245,41 €,

- **APPROUVE,** à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2015 et le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier, qui sont arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement (A = a+b)	9 877 985,46 €	10 978 230,87 €	1 100 245,41 €
Résultat de l'exercice (a)	9 877 985,46 €	10 361 436,39 €	483 450,93 €
Report de l'exercice N-1 (b)		616 794,48 €	616 794,48 €

Investissement (B = c+d)	2 300 118,81 €	3 798 186,48 €	1 498 067,67 €
Résultat de l'exercice (c)	2 300 118,81 €	2 130 667,37 €	-169 451,44 €
Report de l'exercice N-1 (d)		1 667 519,11 €	1 667 519,11 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat à affecter (A)	1 100 245,41 €

Solde d'exécution d'investissement

Excédent de financement (B)		1 498 067,67 €

Restes à réaliser (C)	Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
	896 084,20 €	1 202 600,00 €	306 515,80 €
	Excédent de financement :		306 515,80 €

Excédent de financement (compte R001) (D = B+C)	1 804 583,47 €
Besoin de financement (compte D001) (D = B+C)	0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Dotation en réserve, section d'investissement (1068)	272 530,00 €
Maintien en fonctionnement (compte R002)	827 715,41 €

COMMENTAIRES :

INTERVENTION de M. MARCHE :

« Le Compte Administratif est un document qui retrace la vie financière de la commune sur l'année passée 2015. C'est donc un document de constat, contrairement aux budgets (Primitif, supplémentaire ou Décision modificatives) qui prévoient les recettes et les dépenses à réaliser au cours de l'année à venir. Le Débat d'Orientation Budgétaire sera l'occasion de réfléchir plus largement à la situation et aux perspectives financières de notre commune.
Ce compte administratif, que je vous présente ce soir, est le résultat conjugué d'Alain OVIDE et moi-même. C'est pourquoi, nous serons amenés à vous quitter tous les deux le temps du vote d'affectation.
Tout d'abord, laissez-moi vous rappeler un élément important de notre ville, que nous retrouverons à plusieurs reprises tout au long de notre mandature : la population prise en compte dans les ratios - Etat DGF

	2012	2013	2014	2015
Population INSEE	5721	5677	5511	5358
Evol.		-0,77%	-2,92%	-2,78%

C'est donc une baisse de plus de 600 habitants que nous constatons sur les 4 dernières années, baisses qui devraient se poursuivre sur les 2 ou 3 années à venir avec les conséquences sur les services et nos recettes.

LES MASSES BUDGETAIRES

C'est une vision d'ensemble des finances de la commune, pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement.
Nos Dépenses et Recettes Réelles de fonctionnement (hors report année N-1, avec rattachement pour le Fonctionnement), ont évolué négativement, mais avec une plus forte diminution pour nos recettes (-6%) que pour nos dépenses (-2,5%)
Rappelons que 2015 a pris en compte les transferts de compétences entre la Métropole et la ville principalement sur la Voirie, l'éclairage public, le PLU... et la subvention de la Métropole pour la Traverse.
Nos recettes de fonctionnement ont été principalement impactées, outre la baisse de la DGF, par le transfert financier vers la Métropole des investissements voirie et EP, maintenant à charge de l'intercommunalité.

	2014	2015	Evol.
Recettes de Fonctionnement	11 006 730 €	10 332 058 €	-6,13%
Dépenses de Fonctionnement	9 463 729 €	9 232 995 €	-2,44%
Recettes d'investissement	3 860 063 €	1 397 695 €	-63,79%
dépenses d'investissement	3 519 070 €	2 182 759 €	-37,97%

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace le financement de la vie courante de la commune. Ce sont des opérations qui reviennent chaque année et permettent le fonctionnement des services communaux ou des acteurs qui interviennent sur la commune.
Notre dépendance à la Métropole, en matière financière reste prégnante. C'est 46 % de nos Recettes (même si celles-ci baissent de 500.000 € en 2015), alors que les recettes fiscales n'en représentent que 30 % (dont près de 75 % au titre des entreprises implantées sur le territoire communal).

	2014	2015	
Fiscalité Directe	3 103 888 €	3 129 533 €	0,83%
Fiscalité reversée	267 602 €	267 602 €	0,00%
Fiscalité indirecte - taxes et droits de mutations	76 768 €	64 085 €	-16,52%
Fiscalité indirecte - reversement métropole	5 342 005 €	4 839 216 €	-9,41%
DGF	907 635 €	675 087 €	-25,62%
Autres recettes (74)	408 224 €	453 474 €	11,08%
Autres recettes	900 608 €	860 877 €	-4,41%
Toal Recettes	11 006 730 €	10 332 058 €	-6,13%
Evol.		-6,13%	

Concernant les dépenses de Fonctionnement, nous constatons une baisse d'environ 2 % de nos charges de personnel et une baisse significative de nos charges générales, conséquence du transfert de la voirie, de l'éclairage public et des charges d'électricité pour l'EP, à la métropole.

	2014	2015	
Charge de personnel	4 430 680 €	4 331 961 €	-2,23%
Charges à caractère général	1 924 365 €	1 698 030 €	-11,76%
Subventions	2 768 956 €	2 859 169 €	3,26%
Intérêts de la dette et frais	189 545 €	197 632 €	4,27%
Autres dépenses	150 185 €	146 203 €	-2,65%
Total dépenses	9 463 730 €	9 232 995 €	-2,44%
Evol.		-2,44%	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Recettes propres à la section d'investissement sont principalement dues au reversement de la TVA par l'Etat, les produits de cessions - inexistant en 2015 -, les subventions – limité à 5.000 € pour 2015 -, et aux emprunts.
Sur 2015 nous n'avons pas fait appel à l'emprunt de 1.114.000 € (que nous contracterons en 2016) en raison d'une trésorerie suffisante en regard de l'avancement de nos dépenses.
A noter que la Métropole, dans le cadre des compensations des transferts de compétences, a tenu compte des emprunts contractés (par les collectivités) sur les opérations de voirie et Eclairage public un retour financier d'annuité qui pour Cléon s'élève en 2015 à 106.000 € en investissement et 56.000 € sur le Fonctionnement.
Au titre des Dépenses Réelles d'investissement, nous devons, tout d'abord, rembourser notre annuité de dette qui pour 2015 s'élevait à :

2012	2013	2014	2015
569 015 €	655 354 €	746 229 €	868 451 €

Une évolution liée aux emprunts contractés en 2012, 2013 et 2014 (4,5 Millions d'€ sur cette période), pour une dette qui, au 31 décembre 2015 s'élève à 6.119.000 €.
Concernant les dépenses d'équipement qui se sont élevées à 1.267.000 €, notons principalement :

- La poursuite du schéma de développement des activités scolaires, péri et extra-scolaire (200.000 €)
- L'opération ORU « Arts, Fleurs, Feugrais » (20.000 €)
- L'aménagement d'une aire de jeux sur le quartier des Fleurs (24.000 €)
- Participation à la SPL Rouen Normandie Aménagement (46.000 €)
- Les travaux sur la toiture de la Maison de quartier B. Lapointe (105.000 €)
- Les travaux de chauffage dans l'église (15.000 €)

- L'accompagnement du Foyer Stéphanais sur les travaux des « Villas Souday » et des immeubles « Narcisse et Œillet » du quartier des Fleurs et de Logéal sur les « Peintres et les Sculpteurs » (208.000 €)
- La participation de la ville à la réalisation de la Maison des Séniors par le CCAS (275.000 €)
- Les acquisitions de matériels tant pour les services municipaux que pour les établissements scolaires (220.000 €)
- Les travaux sur les établissements scolaires, sportifs et culturels de la ville (429.000 €)

L'année 2015, outre les transferts de compétences évoqués précédemment, nous a confirmé notre inscription au NPNRU pour le quartier des « Arts, Fleurs et Feugrais ». Cette décision de l'Etat qui, souhaitons-le, devrait nous apporter un soutien financier conséquent, nous a obligé de revoir nos investissements tant sur l'objet même (école Curie, ...) que sur leur programmation (CLSH du Bois Rond).
Cela explique notre excédent d'investissement (1.800.000 €) que nous retrouverons sur le BP 2016 et qui nous permettra de revoir notre Plan Pluriannuel d'Investissement.

LES CREDITS REPORTÉS

Il s'agit de constater les opérations engagées tant en dépenses qu'en recettes.
Pour 2015, les dépenses s'élèvent à 896.084 €, portant principalement sur :

- Subvention d'équipement à verser au CCAS pour la réalisation de la Maison des Séniors (725.000 €)
- Les subventions d'équipement à verser aux associations (35.200 €)
- Les travaux sur les établissements scolaires, sportifs et culturels de la ville (53.000 €)
- Les acquisitions de matériels tant pour les Services Municipaux que pour les établissements scolaires (83.000 €)

Concernant les recettes :

- L'emprunt non contracté (1.114.000 €)
- Les subventions pour l'école Jean de la Fontaine (88.600 €)

LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

L'effet de ciseau met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. La comparaison de l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement alerte sur l'évolution de l'épargne et les conséquences sur nos investissements.

	2012	2013	2014	2015
Recettes de Fonctionnement	10 953 870 €	11 072 820 €	11 010 461 €	10 361 436 €
Evolution N-1		1,09%	-0,56%	-5,89%
Dépenses de Fonctionnement	9 757 710 €	9 870 165 €	10 100 924 €	9 877 985 €
Evolution N-1		1,15%	2,34%	-2,21%

L'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permet ainsi de dégager l'épargne brute qui sert, d'une part à rembourser le capital des emprunts souscrits par la ville, et d'autre part au financement des investissements.

	2012	2013	2014	2015
Epargne Brute	1 726 978 €	1 863 614 €	1 516 426 €	1 099 063 €
Remboursement Capital de la dette	569 015 €	655 354 €	746 229 €	868 451 €
Epargne Nette	1 157 964 €	1 208 260 €	770 197 €	230 612 €

L'épargne nette, constatée sur 2015 (230.612 €), source de financement de la section d'investissement, ne permet plus d'investissement majeur.
Une nouvelle diminution de la DGF égale à celle constatée en 2015 (soit 232.000 €) ramènerait cette épargne nette en 2016 à 0 €

LES RESULTATS 2015

L'objet de la délibération qui vous sera présentée ce soir porte sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Fonctionnement	Montant	Investissement	Montant
Recettes Totales	10 361 436 €	Recettes Totales	2 130 667 €
Dépenses totales	9 877 985 €	Dépenses totales	2 300 119 €
Résultat exercice 2015	483 451 €	Résultat exercice 2015	-169 451 €
Reprise exercice 2014	616 794 €	Reprise résultat 2014	1 667 519 €
Résultat cumulé 2015	1 100 245 €	Résultat cumulé 2015	1 498 068 €
Financement section investissement	272 530 €	Crédits reportés Recettes	1 202 600 €
		Crédits reportés Dépenses	896 084 €
résultat net 2015	827 715 €	Résultat net 2015	1 804 583 €
		Besoin de financement	

Bien que nous n'ayons pas de besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose, néanmoins, d'affecter les 272.530 € (prévu au BP 2015) provenant du résultat cumulé de la section de fonctionnement afin d'assurer les financements à venir des opérations importantes que nous porterons dans les prochaines années et que nous retrouverons dans le PPI.

CONCLUSION

Notre collectivité reste atypique par ces budgets. C'est le résultat de l'histoire, le résultat de la présence de l'entreprise RENAULT sur notre territoire. Nous devons rester vigilants sur les tendances à la diminution de nos moyens financiers. Le Débat d'Orientation Budgétaire sera un moment fort pour tenir compte des évolutions conjoncturelles des moyens et de nos priorités. »

Le vote étant à l'unanimité, M. MARCHE remercie les élus de leur confiance et les services municipaux de la comptabilité, remerciements auxquels s'associe M. OVIDE envers le personnel sous l'autorité de M. GUILLAUD.

Délibération n° 02.01.2016.02 – Débat d'orientation budgétaire 2016

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

A cette occasion, il est notamment débattu de sa politique d'investissements et de sa stratégie financière.

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe, la tenue de ce débat est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.
Le vote du Budget Primitif est prévu le 31 mars 2016.

Comme son nom l'indique, le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique. Ces échanges et débats permettent aux élus de s'exprimer notamment sur la stratégie financière de la commune et les investissements prioritaires à programmer.

La présentation s'articule autour des trois points suivants :

- le contexte dans lequel le budget primitif de la Ville va s'élaborer ;
- la situation financière de la Ville ;
- la politique d'investissements.

- Le Conseil Municipal, en sa séance du 4 février 2016, a débattu sur les orientations générales du budget 2016 présentées dans le document joint en annexe :

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 :

Le budget 2016 sera un budget difficile pour la commune de Cléon. Il se situe dans une conjonction de tendances financières et d'évolution de la population négatives.
Face à cela, l'enjeu de responsabilité est encore plus prégnant pour nous élus qui avons pour objectifs de poursuivre à développer notre commune. C'est pourquoi, attachés aux principes de solidarité et de service public, nous devons trouver ensemble les moyens de notre politique.

1. Le contexte général

1.1. La situation économique et sociale

Les perspectives économiques en Europe, et plus particulièrement en France, sont revues à la baisse par rapport à celles envisagées il y a encore quelques mois par les organisations internationales et la majorité des prévisionnistes. La croissance peine à retrouver des perspectives dynamiques, alors que la zone euro dans son ensemble n'a pas encore retrouvé les niveaux d'activité qu'elle connaissait avant 2007-2008. Dans ce contexte, le niveau d'activité de la France est stationnaire, avec une croissance faible.
Dans l'ensemble, les spécialistes des finances locales notent que 2016 devrait se caractériser, pour les collectivités, par un repli de l'investissement, une stagnation des ressources et une nécessité accrue de décélération des dépenses de fonctionnement.
Autant de tendances qui se profilaient déjà au printemps dernier et qui se confirment aujourd'hui. En résumé, la confrontation entre besoins et contraintes donnera lieu à des arbitrages difficiles en 2016.

1.2. La situation des collectivités territoriales

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit. Les collectivités locales y contribuent à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (DGF).
Les travaux sur la nouvelle architecture de la DGF et son articulation avec les évolutions de la carte intercommunale auront lieu l'année prochaine pour une application en 2017. Le Gouvernement devra remettre au Parlement, avant le 30 juin 2016, un « rapport circonstancié » sur ce dossier majeur.
Par ailleurs, le volet de la réforme qui concerne la péréquation verticale (DSU, DSR et DNP) et qui était très consensuel est, lui aussi, gelé jusqu'en 2017.
Les notions de DSU et DSR « cible » persisteront donc en 2016.
Enfin, la réforme territoriale et la succession des échéances électorales locales ont recomposé le paysage institutionnel et politique de nos territoires.
Dans ce contexte, 2016 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers avec en toile de fond des situations très disparates. Ces arbitrages porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales, avec des conséquences sur leurs bénéficiaires.

1.3. Les principales dispositions budgétaires du projet de loi de finances pour 2016 relatives aux collectivités locales

Dès 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient.
Les collectivités participeront à hauteur de **3,67 milliards en moins de dotations** pour l'année à venir, avec la même clé de répartition, entre les différents niveaux de collectivités et entre communes et intercommunalités, qu'en 2015.
Dès 2015, soucieux que les collectivités locales ajustent leurs dépenses de fonctionnement mais conservent une capacité d'investir a minima, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales :

- augmentation d'un tiers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (+ 200 M€),
- création d'une aide aux communes participant à l'effort de construction dans les zones tendues (+ 100 M€), dite « aide aux maires bâtisseurs »,

- hausse du taux de remboursement de la TVA aux collectivités qui investissent (+ 300 M€ en régime de croisière),
- soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte, par la Caisse des Dépôts et Consignations, de préfinancer le fonds de compensation de la TVA.

En outre, avec les contrats de plan État-région, 25 Md€ seront mobilisés par l'État et les collectivités locales pour les six prochaines années, dont 12,5 Md€ par l'État.
Le Gouvernement renforce en 2016 son soutien à l'investissement public des communes et des intercommunalités en mettant en place un fonds doté d'un milliard d'euros pour accompagner leurs projets. Il sera constitué de deux enveloppes :

- Une enveloppe de 500 M€ sera consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités :
  - ✓ réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables ;
  - ✓ de mise aux normes des équipements publics ;
  - ✓ de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.
- Une enveloppe de 500 M€ sera spécifiquement dédiée aux bourgs-centres et aux villes petites et moyennes, pour accompagner le développement des villes et villages de moins de 50 000 habitants.

Enfin, le Gouvernement a décidé d'élargir le FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter de 2016. Cela permettra aux collectivités de dégager des ressources pour financer leurs projets d'investissement tout en accompagnant financièrement l'effort d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics.

1.4. La prévision d'inflation

Le Projet de Loi de Finances 2016 a été établi avec une prévision de 1 % :

	2012	2013	2014	2015
Indice INSEE à la Consommation Hors Tabac 4018 E	124,40	125,38	125,70	125,75
		0,79%	0,26%	0,04%

2. L'enjeu du développement urbain

L'évolution de la population cléonnaise est un enjeu majeur, autant que le développement de l'offre d'emploi à travers la réalisation par la métropole de zones économiques adaptées aux nouveaux besoins des entreprises.

	Population légale	évolution en % par année	Population recensée	évolution en % par période de recensement
2008	6096		5746	-10%
2009	5824	-4%		
2010	5778	-1%		
2011	5730	-1%		
2012	5721	0%		
2013	5677	-1%	5147	

Il nous faut « retrouver » une dynamique urbaine favorisant la réalisation d'opérations immobilières à même de répondre à l'attente de Cléonnais qui souhaitent pouvoir développer leur parcours résidentiel sur la commune et à même de répondre à de futurs habitants qui désireraient s'implanter sur la ville.
Cléon est une commune riche de ses nombreux services et équipements publics tant éducatifs que sportifs et de sa vie associative. Elle offre de nombreux atouts favorisant le « mieux vivre ensemble ».

L'année devrait permettre l'aboutissement des études portant sur les programmes immobiliers :

- à l'entrée de la rue Sortemboc ;
- sur le site de l'ancien Centre de Loisirs rue du chemin Fourché ;
- sur la phase A de la ZAC des Berges de l'Etang ;
- sur la zone économique et commerciale des Coutures
- sur la zone du Moulin IV

3. Le contexte communal

Les tensions budgétaires qui affectent notre collectivité sont fortes avec notamment les pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels et les impacts budgétaires des transferts de charges.

3.1. Les recettes de fonctionnement

Répartition des Recettes Réelles de Fonctionnement 2014 :

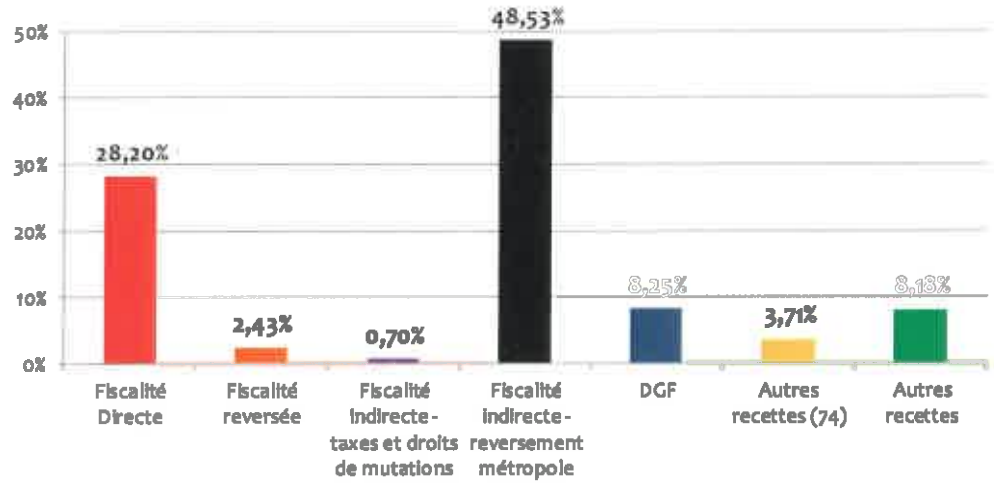

Les recettes de la commune sont essentiellement constituées du reversement de la Métropole et de la Fiscalité Directe (76 %).

L'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF comprend 3 parts :

- La Dotation Forfaitaire
- La Dotation Sociale Urbaine
- La Dotation Sociale Rurale

2012	2013	2014	2015	2016
1 030 638 €	1 016 522 €	907 635 €	675 087 €	440 261 €
	-1,37%	-10,71%	-25,62%	-34,78%

Evolutions constatées aux Comptes Administratifs

L'évolution de la DGF est essentiellement liée à la Dotation Forfaitaire :

Part – Dotation Forfaitaire dans la DGF (7411)						
Année		Evol. En €	Evol. Cumulée %	Part de la Ville à l'effort national	Population	Evolution de la DGF - population
2012	700 228 €				5 725	
2013	685 415 €	-14 813 €	-2,12%		5 677	-14 813 €
2014	577 133 €	-108 282 €	-15,80%	- 81 752,00 €	5 511	-26 530 €
2015	342 718 €	-234 415 €	-40,62%	- 201 599 €	5 358	-32 816 €
2016 *	108 718 €	-234 000 €	-68,28%	- 201 599 €	5 206	- 32 401 €
Total de l'évolution 2012/2016			-84,47%	- 484 951 €		-106 560 €

** Evaluation de la participation de la ville à l'effort national pour 2016 par référence au logiciel élaboré par l'Association des Maires (le calcul pour 2015 s'est avéré conforme à la notification)*

- 2013 : baisse liée à la diminution de la population (passe de 5725 à 5681 soit – 1 %)
- 2014 : baisse liée à la diminution de la population (passe de 5681 à 5511 soit – 3 %)
- 2015 : baisse liée à la diminution de la population (passe de 5511 à 5361 soit – 3 %) et à la participation des collectivités à l'effort sur le redressement des finances du pays
- 2016 : baisse liée à la diminution de la population (passe de 5361 à 5147 soit – 4 %) et à la participation des collectivités à l'effort sur le redressement des finances du pays

Soit sur la période 2012 / 2015 une diminution de la DGF de 591.511 €

L'évolution financière liée aux transferts de compétence à la Métropole

L'année 2015 a pris en compte le transfert des compétences voirie, éclairage public, énergie ... avec des évolutions en cours d'année qui impacteront 2016 :

Attribution initiale (2010)	5 123 533,00 €
Transfert de charge 2012-1 - Subvention "La Passerelle"	4 184,00 €
Transfert de charge 2015 - Voirie, Eclairage Public, PLU... (CLETC du 7 juillet 2015)	-626 195,00 €
Transfert subvention La Traverse (CLETC du 7 juillet 2015)	119 000,00 €

Notification définitive 2015 : 4.620.522 €

L'année 2016 tiendra compte par ailleurs :

- du transfert vers la Métropole de la recette « Taxe d'aménagement » suivant des dispositions qui restent à valider par la CLETC :

  Suivant avis de la CLETC du 30 novembre 2015, la ville pourrait récupérer en 2016 30 % de la moyenne des recettes perçues sur la période 2010 à 2014 (puis 60% en 2017, 80 % en 2018 et 100 % en 2019) :

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
TLE / TA	8 512 €	29 474 €	23 235 €	9 178 €	5 027 €	15 085 €

- du transfert sur les communes (au prorata de la population) du financement de la MJC préalablement assuré par la Métropole (551.000 € hors reversement au titre du Contrat Enfance Jeunesse. En outre, la MJC bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux au sein de la Fabrique des Savoirs située 9 cours Gambetta à Elbeuf dont le coût de location est évalué à 120 000 € par an et les principales charges correspondant aux fluides, gardiennage et à la maintenance sont supportées par la Métropole).

	Population INSEE 2015	Dotation
Elbeuf	17644	207 528,69 €
Caudebec les Elbeuf	10109	118 902,04 €
Saint Pierre les Elbeuf	8437	99 235,98 €
Cléon	5358	63 020,78 €
Orival	968	11 385,61 €
Freneuse	929	10 926,90 €
Freneuse - Pôle petites villes		40 000,00 €
	Total	551 000,00 €

Ce transfert devra faire l'objet d'une dotation au Syndicat Intercommunal « Solidarité » qui prendra la compétence sur le financement de la MJC

L'évolution de la fiscalité locale

La structure fiscale est marquée fortement par l'assiette foncière des industries, et principalement par la présence du groupe RENAULT.

Répartition en % du produit de la Taxe Foncière par type de locaux :

	2014	Part	2015	Part
Locaux habitation	629 738 €	23,95%	638 400 €	23,99%
Locaux Professionnels	117 606 €	4,47%	121 073 €	4,55%
Locaux Industriels	1 881 541 €	71,56%	1 900 991 €	71,45%
Locaux autres	292 €	0,01%	295 €	0,01%
Total produits TF	2 629 177 €		2 660 759 €	

Le produit de la Taxe Foncière représente 85 % du produit de la fiscalité directe locale :

	2014	2015	Part
TH	439 177 €	454 643 €	14,53%
TF	2 629 177 €	2 660 726 €	85,04%
TFNB	13 254 €	13 358 €	0,43%
Total produits	3 081 608 €	3 128 727 €	

A l'inverse, la contribution de la population est faible (elle représente 35 % du produit fiscal, TH et TF confondues), en corrélation avec le revenu moyen par foyer fiscal l'un des plus faible du département :

Revenu fiscal moyen par foyer Cléonnais

2012	2013	2014
16 695 €	16 695 €	17 884 €
	0,00%	7,12%

Revenu fiscal moyen par foyer et par strate

	2012	2013	2014
Départementale	23 384 €	23 384 €	24 937 €
Régionale	22 936 €	23 035 €	24 462 €
Nationale	24 261 €	24 247 €	25 765 €

Le territoire communal est composé de 2027 logements, dont 1282 logements sociaux (soit 63 %) pour 1967 dotations APL (source DGF).

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis 1995. **Il est proposé de les reconduire pour 2016.**

TH	13,21
TF	21,37
TFNB	74,04

La baisse de la population impacte toutefois les ressources de la ville. Le développement urbain à venir (opérations Sortemboc, ZAC des Berges de l'Etang, lotissement sur l'ancien terrain du Centre de Loisirs,...) devrait produire d'ici 2018 – 2020 des effets fiscaux néanmoins limités.

Evolution des bases de fiscalité directe

La Loi de Finances 2016 a prévu une réévaluation de 1 % des bases 2015.

Années	2014	2015	Evol	2016 Prévisionnelle
Bases TH	3 324 579	3 441 658	3,52%	3 476 075
Bases TF	12 303 121	12 450 907	1,20%	12 575 416
Bases TFNB	17 901	18 041	0,78%	18 221

Evolution du produit fiscal

Années	2014	2015	Evol	2016 Prévisionnelle
Bases TH	439 177	454 643	3,52%	459 189
Bases TF	2 629 177	2 660 759	1,20%	2 687 366
Bases TFNB	13 254	13 358	0,78%	13 491
Total du produit	3 081 608 €	3 128 759 €	0 €	3 160 047 €

Une politique tarifaire des services limitée par la situation de la population

La tarification des services proposées par la ville a fait l'objet chaque année d'une réévaluation suivant l'indice INSEE à la consommation, et ne représente qu'une petite part du budget : 506.000 € en 2014 soit 4,60 % des Recettes Réelles de Fonctionnement. Elle repose principalement sur les activités périscolaires (restauration, classes de découvertes) et sur la petite enfance (Halte-garderie).
Le levier tarifaire est limité par la situation économique de la population et par la réglementation de la CAF sur les accueils de la petite enfance.

La diminution de la population impactera ces recettes de service.
Les tarifs des services évolueront en moyenne de 1 % retenant ainsi le taux d'inflation pris en compte dans la Loi de Finances 2016

3.2. Les Dépenses de Fonctionnement

	2012	2013	2014	2015
Charge de personnel	4 244 606 €	4 334 979 €	4 430 680 €	
Charges à caractère général	1 912 554 €	1 876 473 €	1 924 365 €	
Subventions	2 543 631 €	2 685 219 €	2 768 956 €	
Intérêts de la dette et frais	114 743 €	161 825 €	189 545 €	
Autres dépenses	388 393 €	125 725 €	150 185 €	
Total dépenses	9 203 929 €	9 184 223 €	9 463 730 €	0 €
Evol.		*-0,21%*	*3,04%*	*-100,00%*

En 2015 les charges à caractère générale ont été impactées par les transferts de compétences Voirie et éclairage public en particulier.

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement 2014 :

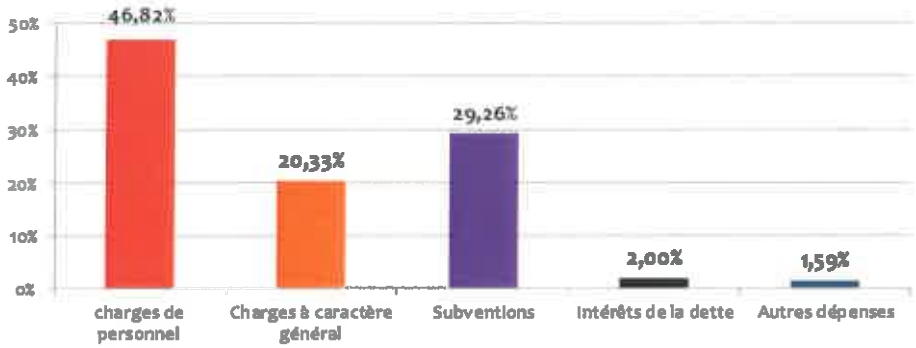

Les dépenses sont marquées essentiellement par la charge de personnel (ce que l'on retrouve dans toutes les communes) et par un soutien important aux associations, ce qui est la spécificité de Cléon.

Les charges de personnel : elles comprennent les dépenses (012 et 611) et les atténuations de charges (013 et 74712)

	2012	2013	2014	2015
Chapitre 012	4 244 606 €	4 334 979 €	4 498 520 €	4 332 000 €
Total	4 244 606 €	4 334 979 €	4 498 520 €	4 332 000 €
Evol.		*2,13%*	*3,77%*	*-3,70%*
Chapitre 013	287 984 €	304 655 €	328 893 €	
Charges réelle	3 956 622 €	4 030 324 €	4 169 627 €	4 332 000 €
Evol.		*1,86%*	*3,46%*	*3,89%*

A noter qu'en 2014 les charges de personnel ont été impactées pour près de 2 % par l'évolution des taux de cotisation des retraites et l'impact des mesures pour la catégorie C.

Les charges de personnel pour 2016 devront tenir compte des principales évolutions suivantes :

- Une diminution des heures supplémentaires et des heures affectées aux nombreuses missions des services dans le cadre d'une adéquation entre les moyens et les besoins des usagers du service public ;
- Une valeur du point d'indice identique à 2015 ;
- Du nouveau taux de notre assurance « Risque statutaire » ;
- De l'évolution des cotisations sociales (CNRACL, CNFPT, en particulier...) ;
- D'une réflexion à mener sur l'ensemble des dispositifs d'emplois aidés.

La maîtrise des charges de personnel est un facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement, mais il ne peut être la seule variable d'ajustement ; l'objectif restant un service au public de qualité.

Les charges à caractère général

Les arbitrages budgétaires, à venir, doivent conduire à réduire les crédits alloués en charges générales de fonctionnement.
Ces économies seront possibles en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activités
Le lancement de démarches globales pour préparer l'avenir va dans ce sens avec notamment :

- le renforcement de la mutualisation de services avec la Métropole et / ou les communes ;
- l'optimisation et la mise en synergie des locaux dans le cadre d'une gestion dynamique du patrimoine de la Ville ;
- la poursuite de la modernisation des échanges numérisés ;

- un diagnostic énergétique des bâtiments qui nous permettra d'établir une programmation de nos investissements visant les équipements les plus énergivores.

Ces charges seront à nouveau impactées par la fin des transferts financiers (Factures électriques sur l'E.P. en particulier)

Les Subventions

	2012	2013	2014	2015
CCAS	584 732 €	584 732 €	584 732 €	584 732 €
Crèche - CAF	83 235 €	58 271 €	77 210 €	50 000 €
Autres subventions	1 875 664 €	2 042 216 €	2 107 014 €	
Total	2 543 631 €	2 685 219 €	2 768 956 €	634 732 €
Evol.		***5,57%***	***3,12%***	***-77,08%***

Nous tenons à souligner le dynamisme de la vie associative de notre ville et son rôle essentiel auprès des Cléonnais.

Nous maintiendrons notre aide en faveur des associations, tout en souhaitant, dans le cadre de discussions constructives, une évolution de leurs actions afin d'encore mieux répondre aux évolutions des attentes des Cléonnais.

Nous devons nous interroger sur l'ensemble des politiques publiques, sur leurs efficiences et sur le degré d'initiative de la commune sur certains domaines parfois de la compétence d'autres collectivités ou de l'Etat.

La redéfinition d'une politique culturelle permettra entre autre :

- en relation avec l'association « La Traverse », de concrétiser un nouveau temps d'animation « populaire » à la place de la Parade du Feu traditionnelle,
- une nouvelle approche, à l'horizon 2017, de nos relations avec l'association AMAL DADES, après avoir dans le courant du 3ème trimestre présenté, lors d'une animation particulière, le chemin parcouru depuis plus de 10 ans

Nous continuerons à accompagner les actions du CCAS par le biais d'une subvention de fonctionnement qui tiendra compte pour 2016 :

- du renforcement de l'aide à l'accueil des enfants dans les activités proposées par l'association « Le Sillage » par une redéfinition des aides aux vacances attribuées.
- de la prise en compte du nouvel espace « intergénérationnel » qui s'ouvrira dans le courant du 2ème trimestre.

La dette

Encours de dette et emprunts nouveaux (au 31/12)

Années	Encours de la dette	Emprunts nouveaux
2012	5 436 953 €	1 509 708 €
2013	6 181 599 €	1 400 000 €
2014	6 986 427 €	1 576 000 €
2015	6 119 005 €	0 €

Un emprunt de 1.114.000 € reste à recouvrer au titre des Crédits reportés 2015

L'annuité de la dette :

	Imputations	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016
Annuités		683 757 €	730 839 €	844 899 €	1 066 083 €	1 017 700 €
Capital (en €)	Chapitre 16	569 014 €	569 015 €	655 354 €	868 451 €	839 500 €
Intérêts payés et frais (en €)	661, 666	114 743 €	161 824 €	189 545 €	197 632 €	178 200 €

	2012	2013	2014	2015	Prévision 2016
dette au 31/12	5 436 953 €	6 181 599 €	6 986 427 €	6 119 005 €	6 394 700 €
Population au 01/01	5 725	5 677	5 511	5 358	5 206
Ratio par habitant	949,69 €	1 088,88 €	1 267,72 €	1 142,03 €	1 228,33 €

Informations sur la dette (au 31/12)

		2012	2013	2014	2015
	Taux moyen	2,29%	2,28%	2,67%	2,92%
	Durée de vie moyenne	8A 7M	9A 4M	10A 1M	9A 7M
Répartition des emprunts	Taux fixe	63,00%	73,00%	87,00%	92,69%
	Taux variable	37,00%	27,00%	13,00%	7,31%
Répartition par Préteurs	C.E.	2%	24%	42%	45%
	CDC	33%	25%	19%	17%
	C.A.	28%	23%	18%	19%
	Dexia	37%	28%	21%	19%
	Nb. Emprunts en vie	11	12	13	12

Les évolutions 2016

Le contrat en francs suisse sur LIBOR vient à échéance en 2016. Sur les 15 ans le taux moyen constaté est d'environ 1,37 % (à comparer à la valeur d'un emprunt à taux fixe en 2001 : 4,20 % – gain d'environ 25.000 € sur la durée de vie du prêt)
Réalisation de l'emprunt de 1.114.000 € auprès du Crédit Agricole suivant trésorerie (au plus tard le 31/12/2016)

L'évolution prospective de l'annuité et de l'encours de la dette (au 31/12/2016) :

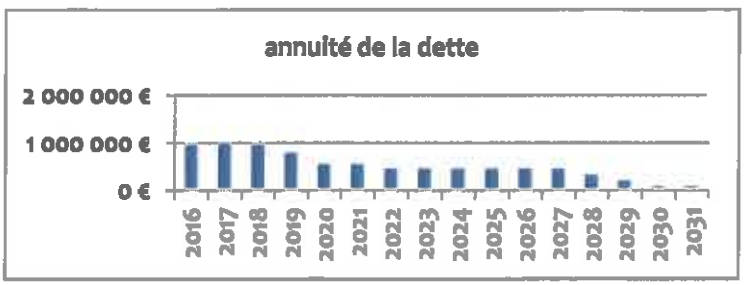

Avec 99 % des emprunts en taux fixe ou taux Livret A, la dette de la commune est sécurisée

3.3. Le plan Pluriannuel d'Investissement

Le plan pluriannuel acté par le Conseil Municipal en sa séance du 26 mars 2015, joint en annexe, avait été élaboré avant que nous ayons connaissance d'une inscription au NPNRU. Ce dispositif national apporte à la commune des possibilités de financements intéressantes mais nécessite un recadrage de nos objectifs et de nos plannings de réalisation.
En parallèle, la Métropole, par une décision de la fin d'année 2015, a décidé d'apporter un accompagnement, à hauteur de 60 millions d'euros, sur la période 2016 – 2020, à toutes les communes sur les thématiques suivantes :

- Accessibilité des lieux publics
- Travaux sur les bâtiments publics
- Travaux sur les espaces publics non métropolitains
- Travaux engagés dans le cadre du NPRU

Ce Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) sera cumulable avec l'aide régionale « énergie ».
L'enveloppe (hors travaux NPNRU) pour notre commune sera de 680.179 € répartie à parts égales en 3 enveloppes non fongibles.

Dans le cadre du Budget primitif 2016 il nous faudra réévaluer notre PPI au regard de ces nouveaux financements

3.4. Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

En 2016, les premières études portant sur le renouvellement urbain du quartier « des Arts, des Fleurs et des Feugrais » seront menées. Si les études, telles qu'elles sont arrêtées dans le protocole de préfiguration en cours de validation par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), sont évaluées à 406.820 € (y compris intervention de RNA), leurs financements par l'ANRU ne sont pas connus à ce jour.
Une convention de partenariat et de financement sera signée prochainement avec la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf qui apporterait un financement à hauteur d'environ 52.800 € sous réserve des dispositions prises par l'ANRU.
Le NPNRU s'accompagne d'un abattement sur les bases foncières des bailleurs sociaux pour leur parc inscrit dans le quartier prioritaire. Cet abattement pourrait être compensé par l'Etat suivant un dispositif des critères non connus à ce jour.
Les bases ainsi abattues pourraient représenter une diminution du produit fiscal foncier évaluée aux environs de 100.000 €.

Ce NPNRU devrait nous permettre de revoir nos deux principaux investissements de ce mandat :

- L'école Curie avec un projet plus ambitieux qu'initialement qui répondra totalement aux attentes des enseignants et des parents d'élèves. Ce projet de Démolition / Reconstruction permettra de relever les défis portant sur :
  - ✓ La sécurité
  - ✓ L'accessibilité
  - ✓ Le confort
  - ✓ La consommation énergétique

- Le Centre de Loisirs sur le site de l'ancienne école du Bois Rond

Au-delà de ces deux investissements communaux, le NPNRU facilitera la requalification urbaine des « Fleurs et des Feugrais », un travail que nous mènerons avec le Conseil Citoyen, nos collègues de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et la Métropole.

3.5. Les autres investissements.

L'amélioration du cadre de vie

Nous l'avions indiqué dans notre projet de mandature, nous souhaitons apporter à nos concitoyens des lieux de vie agréables, ouverts à tous et sécurisés. Pour 2016 nous développerons principalement :

- La vidéoprotection en relation avec la Police Nationale et la Justice ;
- Une seconde aire de jeux sur un quartier que nous arrêterons prochainement.

La poursuite de l'investissement sur le patrimoine communal

Notre commune possède un patrimoine et des équipements importants pour une collectivité d'environ 5.200 habitants. Il est donc essentiel d'y apporter tout notre attention pour le préserver et le mettre à la hauteur des enjeux des prochaines décennies :

- Soutien aux équipements dans les établissements scolaires (informatiques, mobiliers,...) ;
- Travaux sur les équipements sportifs (toiture Cerdan,...), administratifs (toiture de l'Hôtel de ville,...) ;
- Acquisitions de matériels pour les services ;
- Réalisation du programme d'accessibilité des établissements publics tel qu'il a été arrêté par le Conseil Municipal en juin 2015.

4. L'effet ciseau entre nos Recettes et nos Dépenses

Sur la base des BP 2014 et 2015 nos Dépenses Réelles de l'année N ont diminué d'environ 1 % alors que nos Recettes Réelles diminuaient de plus de 7 %

	2014	2015
Dépense Réelles	9 955 000 €	9 867 124 €
Recettes Réelles	10 894 234 €	10 088 705 €
Solde	939 234 €	221 581 €

Sur la base des CA 2014 et 2015 nos Dépenses Réelles de l'année N ont diminué d'environ 2,5 % alors que nos Recettes Réelles diminuaient de plus de 6 %

	2014	2015	Evol.
Dépense Réelles	9 463 729 €	9 232 995 €	-2,44%
Recettes Réelles	11 006 729 €	10 332 058 €	-6,13%
Solde	1 543 000 €	1 099 063 €	-28,77%

Sur la base des CA 2014 et 2015 le remboursement de la Dette en Capital s'est élevé à :

	2014	2015
Capital remboursé	765 500 €	868 451 €

L'Epargne

	2014	2015	Evol.
Epargne de gestion	1 707 866 €	1 290 383 €	-24,44%
Epargne brute	1 543 000 €	1 099 063 €	-28,77%
Epargne Nette	796 771 €	230 612 €	-71,06%

COMMENTAIRES

DECLARATION DE Mme BELLEGUEULLE :

« Dans un contexte où les temps sont aux économies, aux restrictions budgétaires et aux baisses de dotation liées à la politique gouvernementale actuelle d'austérité, notre ville va devoir adopter une stratégie qui lui permette d'être mieux gérée mais il faut y réfléchir à long terme tellement l'étendue de la tâche à accomplir est énorme.

Alors, nous pouvons dire que le futur budget sera impacté par les baisses de dotation de l'Etat mais il est aussi le résultat de plus de 20 ans de politique menée dans notre commune avec ses erreurs d'appréciations et d'aménagements qui ont mis la ville dans des situations très délicates et périlleuses. Aujourd'hui et pour les années à venir, nous allons devoir en payer le coût.

Comment notre commune, équipée comme une commune de 10 000 habitants, va-t-elle pouvoir continuer à avoir ce train de vie alors que nous n'étions plus que 5358 habitants en 2015. Notre commune continue à se vider, les départs sont plus nombreux que les arrivées et la destruction prévue de Pierre Dac ne va pas arranger les choses en terme de population mais aussi au point de vue de nos écoles.

Dans un article du Paris Normandie paru le 25 Janvier 2016, Pascal Martin président du département et président d'Habitat 76 explique pourquoi le parc immobilier qu'il préside présente des logements vacants : « ils sont victimes de la mauvaise réputation de leur quartier ou situés dans des secteurs où la désindustrialisation, la fermeture de commerces, la perte d'activité et l'éloignement, suscitent des départs vers des zones plus dynamiques. » Ce sont malheureusement des caractéristiques que présentent notre commune et son parc de logements sociaux.

Pour combler ce départ de population, le grand projet phare des anciennes majorités en matière de repeuplement est les Berges de l'Etang. A ce jour, aucun logement n'est sorti de terre. En revanche de nombreuses dépenses pour les études ont été réglées pour ce résultat. Ce projet dans sa forme actuel a-t-il encore une raison d'être ? Ne faudrait-il pas redéfinir ce projet en ne commercialisant que des terrains libres de constructeurs et en bannissant les logements sociaux de ce projet étant donné que nous en avons une quantité astronomique sur la commune à savoir 63 % selon le rapport de la CREA en 2012 et qu'ils ne sont pas tous occupés. D'ailleurs dans le cadre de l'ANRU, ce taux de logements sociaux présents sur la commune va nous handicaper car tout logement social détruit ne pourra être reconstruit puisque nous dépassons 50 % de logements sociaux comme cela a été évoqué en commission urbanisme.

Autre projet en matière de logement : l'aménagement de l'entrée de la rue Sortemboc avec de part et d'autre : une résidence sénior et un petit immeuble d'habitation.

Est-ce judicieux de créer une résidence sénior sur la commune ? Est- ce encore une priorité vu l'état de nos finances communales ? Si ce projet était ouvert à des investisseurs extérieurs, qui voudrait investir dans une commune qui n'est pas attrayante vue de l'extérieur.

Sur ces terrains, ne serait-il pas plus approprié de démolir les bâtiments anciens et de vendre des parcelles pour la construction individuelle, comme cela est envisagé au chemin Fourché sur le terrain de l'ancien centre de loisirs, mais en aucun cas mettre un nouvel immeuble qui défigurerait le paysage.

Cela pourrait présenter certains avantages pour la commune. La ville de Cléon deviendrait lotisseur et mettrait en vente ces terrains à prix intéressants. Cette action, sous forme de contractualisation, permettrait à la municipalité de sélectionner les familles avec enfants afin de repeupler nos écoles, d'y maintenir les effectifs et ainsi d'éviter des fermetures de classes, comme cela se fait déjà dans de nombreuses communes qui se désertifient (Picardie, Massif Central). Autre avantage, récupérer une population qui paie les différents impôts sur la commune car la contribution de la population ne représente que 35 % du produit fiscal et aussi de faire évoluer le revenu moyen par foyer fiscal, qui est un des plus faibles du département.

Autre piste pour amener une nouvelle population sur la commune : établir un partenariat entre Renault, la commune et les bailleurs sociaux afin de proposer aux jeunes embauchés des logements vacants sur la commune.

Cette fuite et perte de population ont une conséquence importante sur les effectifs de nos écoles, qui voient la fermeture de certaines de leurs classes. Nous en avons connu une à Curie à la rentrée scolaire et une autre est presque sûre pour cette nouvelle rentrée.

Des craintes pèsent aussi sur nos écoles maternelles. Depuis que l'école Jean de La Fontaine a été mise en service et qu'un redécoupage sectoriel a été effectué pour y mettre des enfants (2 classes sur 5 fonctionnent), les autres écoles maternelles présentent des difficultés pour remplir leurs classes. Se pose donc la question de l'utilité de cette nouvelle école maternelle et de la viabilité de 3 écoles maternelles sur la commune.

L'école Jean de La Fontaine ne pourrait-elle pas évoluer vers une autre fonction comme par exemple un centre d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaire permanent qui lui serait aux normes et qui ne nécessiterait pas au moins 2.5 millions d'euros de travaux pour en devenir un comme c'est le cas de l'ancienne école du Bois Rond, qui permettrait d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Cela s'inscrit dans une réflexion plus large car si le centre des Lilas n'existe plus où iront les enfants du périscolaire de l'école Goscinny ?
Quel avenir pour l'école Curie et les finances de la commune au vu de son piteux état ? On peut penser que l'ANRU ne pourra pas tout prendre à sa charge et donc que le reste sera à notre charge.
Autres éléments qui vont peser de plus en plus lourd dans le budget, nos bâtiments communaux, occupés ou non, qui nécessitent des travaux de plus en plus lourds soit d'un point de vue entretien courant ou remise aux normes par rapport aux lois liées aux handicaps et à l'accessibilité et que dire de nos bâtiments qui ne sont plus aux normes. Nous proposons que soit mis en place un plan d'investissement clair pour la réalisation de ces travaux en fonction de l'urgence des différentes situations. Nous ne pouvons plus laisser se dégrader et ne pas entretenir notre patrimoine immobilier ou ne pas le remettre en état et aux normes car les travaux vont s'accumuler et cela ne sera plus tenable d'un point de vue financier. En ce qui concerne l'accessibilité, certes, la Métropole met à disposition des enveloppes pour aider les communes mais le reste devra être pris en charge par nos finances communales.
Dans votre programme, vous annonciez le démarrage des travaux pour le très haut débit pour 2015. Nous sommes en 2016, pour l'instant aucun démarrage de travaux. Nous savons qu'au moins 9 mois avant le début du déploiement : premier niveau d'information fait avec la Métropole et les communes concernées. N'ayant eu aucun retour d'informations à ce jour en commission, nous pouvons penser que les travaux ne démarreront pas encore cette année. D'ailleurs, nous avons du mal à croire qu'un groupe comme SFR n'a pas de vision à long terme sur plan de déploiement de la fibre (a minima il doit exister un plan triennal) et nous nous étonnons du manque de communication de leur part.
Pour en finir avec ce sujet, lors de la commission du 12 novembre 2014, nous avions proposé une solution alternative si le déploiement tardait que vous avez choisi de ne pas retenir. Hier ont été annoncées par le gouvernement 170 nouvelles mesures pour faciliter la vie des entreprises et des particuliers parmi lesquelles la dématérialisation de nombreux formulaires et de nombreuses démarches qui passeront par l'utilisation d'internet. Comment certains quartiers cléonnais vont-ils faire si toutes les démarches ne se font plus qu'en ligne étant donné leur faible débit ? L'accès au très haut débit peut être un vecteur pour la création d'emplois puisque le domaine lié aux nouvelles technologies est le secteur le plus porteur en terme de création d'emplois. Bien sûr, cela peut aussi attirer une population plus jeune sur la commune.
L'an dernier, vous nous parliez des jardins de l'Hôtel de Ville mais ne serait-il pas plus pertinent d'aménager et d'utiliser les espaces et parcs existants sur la commune. En ce qui concerne le Théâtre de verdure, nous proposons de revoir le revêtement, d'y installer une aire de jeux, d'y aménager un terrain de pétanque ainsi que des tables de pique-nique qui profiteraient aux assistantes maternelles, aux enfants des Accueils de Loisirs Périscolaire et à tous les habitants de la commune quel que soit leur âge. Nous pourrions même envisager d'y implanter un parking côté rue Emile Aubry qui permettrait de désengorger la rue Paul Langevin lors de la sortie des classes. Cet aménagement participerait au vivre ensemble et pourrait être un point de rencontre pour les différentes générations de notre commune. Et pourquoi pas à l'avenir faire ce même type d 'aménagement dans le parc situé à proximité de la RPA.
A côté de l'hôtel de ville, plutôt que de créer un jardin pourquoi ne pas y implanter les futurs commerces de proximité qui profiteraient du passage de la rue des Martyrs. Cette question devient vitale si on veut vraiment attirer une nouvelle population sur la commune et la pérenniser. A ce jour, cette absence de commerce est un handicap. Nous réaffirmons donc notre volonté de voir s'implanter un nouveau boulanger et pourquoi pas une petite épicerie sur notre commune afin de recréer un vrai cœur de ville, identifiable par tous les Cléonnais et les personnes arrivant de l'extérieur.
Un large travail reste à faire sur l'image que renvoie notre commune mais aussi sur les différentes animations qui n'existent pas et qui sont à créer. Comment rassembler nos différents quartiers si des temps festifs forts ne jalonnent pas la vie de notre commune, comment favoriser la mixité sociale si chacun reste enfermé dans son quartier ? Cléon est une ville riche de cette mixité qu'il faut exploiter. »

INTERVENTION DE M. PREVOST :
« Monsieur le Maire,
Ce n'est plus une rumeur. Vous avez bien désigné un directeur de cabinet officieux.
D'autre part, quand vous avez demandé à me rencontrer, cette personne était présente sans officialité. Nous n'avons pas, à ce jour, saisi sa fonction et nous ne sommes pas les seuls dans ce questionnement.

En terme d'éthique, ce n'est pas terrible mais vous comprendrez que l'on ne peut pas être juge et partie dans les deux associations phares de la ville : Le Sillage et La Traverse.
Nous vous demandons donc instamment de lui demander sa démission.
D'autre part, nous vous rappelons que vous avez des administrateurs élus au Sillage et moi-même à La Traverse. Apparemment, nous avons besoin d'être chaperonnés et placés sous surveillance.
Qu'en est-il des baisses des dotations (- 15 %) prévues pour Le Sillage et La Traverse ?
Il nous semblait que l'une comme l'autre devaient développer des actions correspondant à la politique de la ville.
A notre grand étonnement, nous avons appris l'annulation de la Parade du Feu, seule manifestation faisant l'adhésion de tous les Cléonnais.
Nous ne savions pas que c'était les associations subventionnées généreusement par la ville qui décidaient des actions pour la commune.
D'autant que la fusion des associations Amicale Laïque et B. Lapointe était faite pour dégager des économies de fonctionnement. Qu'en est-il à ce jour ? Quelle politique jeunesse en termes d'actions prioritaires leur est-il demandé ?
Pour ce qui est de La Traverse : compte tenu du versement d'une subvention généreuse, quelle politique culturelle pour les Cléonnais et non pour les Seinomarins lui est-il demandé ?
Pour rappel : quand la subvention de la ville représente plus de 50 % de ses recettes, nous sommes en droit d'exiger des priorités. Nous avons des comptes à rendre à la population. Nous en ferons notre cheval de bataille.
Revenons au point inscrit à l'ordre du jour, à savoir le Débat d'Orientation Budgétaire 2016.
Page 10 – Pouvez-vous nous expliquer comment se fait-il que pour 2016 avec une population de 5206 habitants inférieure à celle de 2015 (5358 habitants), la dette 2016 soit supérieure à 2015.
D'autre part, toujours sur la page 10 dans le 1er tableau en haut de la page, vous abordez les dettes en cours depuis 2012 ainsi que les nouveaux emprunts. On peut supposer que ceux-là ne sont toujours pas remboursés. Malheureusement, nous ne voyons pas le cumul de la dette : c'est-à-dire : encours de la dette + emprunts à nouveau et ceux des années antérieures en cours.
Qu'en est-il vraiment de la dette ? Vous constaterez que le tableau n'est pas lisible.
Page 6 du DOB 2016 : dans le cadre de la création du SIVU « solidarité », la dotation de la ville est de 63 000 €. Il s'agit d'un transfert de charge dans le sens Métropole SIVU pour gérer, en autre, la MJC. Alors que la tendance est à la recherche d'économies toutes lignes budgétaires confondues, quel est l'intérêt pour la ville de participer à ce transfert de charges ? Quel est le bénéfice des Cléonnais dans cette structure ? Combien de Cléonnais en profitent ? Quel est le ratio ?
Par ailleurs, nous déplorons que le budget du CCAS ne relève pas d'un rapport d'activité expliquant les actions menées ainsi que les budgets afférents à ces actions à seule fin de mesurer la pertinence desdites actions et d'évaluer la politique sociale de la ville.
Nous appelons de tous nos vœux la remise en place de la commission Finances et vous recommandons de vous faire épauler par un véritable conseiller financier. Nous pensons qu'en tant que banquier, vous serez sensible à notre appel.
Soyez assuré, Monsieur le Maire, de notre engagement pour vous apporter toute l'aide nécessaire pour le bon fonctionnement de la ville.
Nous avons le même combat « le bien-être des Cléonnais ». Malheureusement, nous constatons de plus en plus que nous différons dans les orientations.
Nous veillerons durant la durée de notre mandat à ce que les 20 % obtenus au 1er tour des élections soient respectés et entendus. »

M. MARCHE se montre surpris des questions et interrogations et rappelle « … le travail réalisé en commissions dans lesquelles sont associés tous les élus. Faire venir des commerces, oui, mais cela ne se décrète pas. Chacun souhaite effectivement avoir, au pas de sa porte, son boulanger, son poissonnier, son boucher, ne pas payer trop d'impôt, avoir un maximum de services, bref un monde idéal. Mais je ne suis pas un utopiste. Il faut prendre conscience de la situation et travailler avec les associations pour qu'elles s'investissent dans la cité. C'est un travail collectif et la baisse envisagée de leurs subventions, pour certaines, est nécessaire au regard des contraintes budgétaires que connaissent toutes les communes aujourd'hui. Nous avons des perspectives de construction de logements sur la ville, une ville attractive avec ses atouts qu'il importe de valoriser, et les Cléonnais doivent en être ses propres ambassadeurs. Je tiendrai compte de toutes les remarques et répondrai, point par point, à chacune des interpellations. »

INTERVENTION DE M. DE ALMEIDA :

« Déclaration février 2016 des élus communistes et républicains

C'est la loi de programmation des finances qui conditionne nos actions communales auprès de la population. De 2015 à 2017 la loi prévoit une économie de 50 milliards d'euros dont 11 milliards pour les collectivités.

Les élus communistes et républicains ne peuvent que condamner la politique d'austérité du *gouvernement qui ne cherche qu'à répondre aux critères financiers européens et non aux besoins de la France et des Français.*

Dans cette perspective, on déplore que la première partie du document du débat d'orientation budgétaire encense la politique de finances publiques du gouvernement socialiste. Mais vous me direz : Quoi de plus normal dans une mairie à majorité socialiste, fabusienne et si éloignée des positions et propositions du peuple de gauche et des frondeurs de ce même parti !

C'est dans ce contexte de réduction des dépenses que s'inscrit le budget 2016. Ces économies contraintes risquent à terme d'avoir de lourdes conséquences pour la cohésion sociale. Car malheureusement l'exercice qui consiste à réduire la dépense publique s'inscrit dans la durée.

Par voie de conséquence, **nous allons subir tous les ans des attaques sans précédent contre les services publics.** Cela pourra se constater dans toutes les collectivités et établissements publics ... à Cléon comme dans les autres communes.

Cette austérité va plomber l'action communale cléonnaise en réduisant la portée des réponses apportées aux besoins de nos concitoyens. Déjà, depuis un an nous sommes contraints à des choix difficiles, ainsi, pour 2016, ils seront douloureux, en particulier par des baisses de subventions aux associations ou à l'investissement.

Engagés dans cette voie, chers amis et collègues, pour le budget 2017, quels nouveaux sacrifices serons-nous obligés de réaliser ? Comment allons-nous faire pour maintenir le tissu social ? Nos marges de manœuvre sont limitées car nous n'avons que trois leviers à notre disposition pour atténuer les effets négatifs de la loi de finance du gouvernement.

Le **premier** est la fiscalité, mais cela n'est pas envisageable car il faudrait une augmentation à deux chiffres des impôts locaux pour qu'elle ait un impact réel sur le budget. Ce n'est évidemment pas acceptable pour les Cléonnais, mais également pour les entreprises et artisans, commerçants donc pour l'emploi.

Le **second** est de restreindre le service public de proximité, écoles, CCAS, etc. Mais là aussi il y a des limites aux économies. En effet la poursuite de la baisse des subventions aux associations induira une détérioration du lien social et une mise en danger des populations les plus fragiles. Nous avons la chance à Cléon d'avoir des associations actives qui contribuent largement à la vie de la cité et favorisent le bien vivre ensemble, elles doivent avoir les moyens de fonctionner.

Le **troisième**, c'est de réduire les programmes d'investissement. Mais là aussi nous devons tenir compte du patrimoine de notre ville et l'adapter aux normes et aux besoins, le maintenir en état et le mettre en sécurité pour continuer à offrir des services de qualité, répondant aux attentes de nos concitoyens.

Pourtant de plus en plus d'élus de droite comme de gauche, au sein de l'association des maires de France, s'insurgent contre cette politique d'austérité qui nous mène tout droit dans le mur. L'AMF rappelle que la loi d'orientation va générer un manque de 11 milliards aux collectivités. Et qu'entre 2012 et 2017, les mesures représenteront une baisse cumulée de 28 milliards d'euros. L'AMF précise également que diminuer de 30 % l'investissement des collectivités locales, c'est réduire de 0,7 % à 1 % de croissance dans le pays. Et par conséquent de réduire l'emploi, la consommation, les rentrées fiscales de l'Etat et les moyens donnés aux collectivités. C'est une vis sans fin, **l'austérité crée l'austérité.**

C'est pour cela chers collègues que pour la croissance, l'emploi, la solidarité en France, je vous invite à signer et faire signer cette carte-lettre de l'association des élus communistes et républicains, adressée au président François HOLLANDE pour :

Consolider les services publics utiles au quotidien pour nos habitants.

Aider les communes à contenir la pression fiscale sur les ménages.

Taxer les actifs financiers alors que la bourse est florissante.

Un gouvernement qui doit respecter ses engagements. »

M. OVIDE, réagissant sur les déclarations, constate que l'opposition joue son rôle en présentant des propositions, mais hélas sans moyens pour les réaliser. Concernant la dette nationale, il rappelle que depuis 1974, sous la présidence POMPIDOU, tous les budgets de l'Etat ont été votés en déséquilibre. Or, aujourd'hui, il n'est plus possible de vivre en permanence à crédit. Les communes doivent non seulement participer à l'effort national mais faire des choix en matière de services, de dépenses et notamment en matière de fiscalité.

L'impôt est civique, républicain, même si peut-être mal partagé ou trop élevé, mais nécessaire pour compenser nos dépenses. Il y va de la responsabilité de chacun, une responsabilité citoyenne, de s'adapter aux évolutions engendrées par la situation que connaît le pays et qui impactent les finances communales.

M. MARCHE rappelle que toutes les propositions évoquées feront l'objet d'un examen, point par point, dans les différentes commissions municipales, et notamment l'urbanisme. La priorité est l'accession à la propriété mais il faut, maintenant, tenir compte des évolutions liées aux contraintes budgétaires que connaissent toutes les communes. Cléon avec sa grande usine et ses constructions comme dans bien d'autres villes, a connu des évolutions pas toujours très positives. Mais Cléon a des atouts, il importe que chacun en soit convaincu et le fasse savoir. La situation de Pierre Dac, il y a un an, on ne la connaissait pas sous cet angle. Aujourd'hui, il faut s'adapter aux situations nouvelles, aux opportunités qui se présentent. L'objectif est de réussir et il faut continuer budgétairement à réaliser nos projets, peut-être autrement s'il le faut. Comme il l'a exprimé lors de la cérémonie des vœux, il importe que chacun s'investisse, déploie toutes les énergies pour faire en sorte que Cléon ne soit pas différente des autres villes, même avec sa sociologie un peu particulière. C'est tout le travail demandé en commissions, avec la participation de chacun, les échanges, c'est important pour construire. C'est un discours positif qu'il tient mais, en dehors des déclarations faites, on a un budget à concevoir pour permettre le bon fonctionnement des services et c'est essentiel pour la collectivité.

Délibération n° 03.01.2016.03 – Bilan des marchés publics réalisés en 2015

RAPPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, Monsieur le Maire donne information aux membres du Conseil Municipal de l'exécution des marchés soldés ou en cours en 2015.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Délibération n° 04.01.2016.04 – Bilan de la politique foncière 2015

RAPPORTEUR : Dominique BRISELET

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de la politique foncière menée par la collectivité en 2015.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport :

Conformément à l'article 11 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, l'assemblée délibérante devra débattre une fois par an sur le bilan de la politique menée par la collectivité. Celui-ci sera annexé au compte administratif.

◆

ACQUISITIONS VILLE

Sans objet

ACQUISITIONS
PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
Pour le compte de la collectivité

Sans objet

ACQUISITIONS
PAR ROUEN SEINE AMENAGEMENT
Au titre de la ZAC des Berges de l'étang

Sans objet

CESSIONS

◆ ***Propriétés cadastrées sections AO 864p***

- Cession de la parcelle après division
  - Date de la délibération : 26 juin 2014
  - Date de la cession: 21 janvier 2015
  - Montant de l'acquisition :
    - ✓ GRAIRE BUQUET: 1.400 €

PORTAGE Etablissement Public Foncier de Normandie
Pour le compte de la Ville

Rep.	Propriété	Réf. Cadastrale	Date délibération	Echéance portage
1	Propriété route de Tourville	AE 108	02.02.2012	20.12.2017

PORTAGE Rouen Seine Aménagement
Pour le compte de la Ville
Au titre de la ZAC des Berges de l'étang

Rep.	Propriété	Réf. cadastrale
1	Propriété rue des Lilas	AO 618, 619, 620, 621 et 636
2	Terrain situé rue du Château	AO 318

Délibération n° 05.01.2016.05 – Bilan 2015 de la formation des élus

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dans le cadre du statut de l'élu local, le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2123-12 à L 2123-14 prévoit des dispositions complémentaires en matière de formation.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le cadre général de l'exercice du droit à formation en déterminant les orientations et les crédits ouverts.

Chaque année, un tableau récapitulant les actions de formation des élus est annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel.
Le tableau récapitulatif pour l'année 2015 est joint en annexe 2.

DISPOSITIONS GENERALES

Ces formations doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministère de l'Intérieur.

Le montant de leurs dépenses totales ne peut excéder 20 % du montant total des crédits ouverts au titre des indemnités de fonction, soit une enveloppe pour l'année **2015** de 21 075,38€ pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal (annexe 1).
Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement, intégrés dans l'enveloppe globale, sont remboursés en application des dispositions des décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et n° 2007-23 du 5 janvier 2007, régissant les déplacements des fonctionnaires.

DISPOSITIONS PARTICULIERES
Chaque élu local salarié, indépendamment des autorisations d'absence et des crédits d'heures, peut bénéficier d'un congé de formation d'une durée de 18 jours durant son mandat et ce, quel que soit le nombre de mandats détenus.
Les pertes de revenus subies par l'élu salarié du fait de l'exercice de son droit à la formation, sont compensées par la collectivité, à raison d'une fois et demie la valeur du SMIC, par heure de formation dispensée. Cette compensation s'intègre également dans l'enveloppe globale.
L'élu salarié doit présenter par écrit sa demande :

- d'une part, à son employeur, 30 jours au moins à l'avance, en précisant la date, la durée de l'absence envisagée, ainsi que la désignation de l'organisme formateur
- d'autre part à sa collectivité, 15 jours précédant le début de la formation, accompagnée de l'autorisation de son employeur et de tous les documents nécessaires à l'inscription.

À l'issue de celle-ci, l'élu doit remettre à la collectivité l'attestation de formation ainsi qu'un justificatif de son employeur concernant la perte de ses revenus.
Le montant des crédits ouverts étant fixé par la réglementation, les orientations doivent néanmoins être définies au sein de cette instance.
Si nécessaire, des priorités et un échelonnement sur plusieurs années seront effectués.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'exposé ci-dessus.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

ANNEXE 1

Calcul de l'enveloppe globale maximale

➔ **2015**
Par référence aux articles L 2123-23, L 2123-24 du C.G.C.T.
Commune dont la population est comprise entre 3500 et 9990 habitants :

- Le Maire : 55 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821)
- Les adjoints : 22 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821)

(Le nombre réglementaire d'adjoints est pour la commune de 8)
Montant maximal des indemnités :

FONCTION	TAUX	INDICE MAJORE	VALEUR POINT	EFFECTIF	INDEMNITE MAXI MENSUELLE	NB MOIS	INDEMNITE MAXI ANNUELLE
Maire	55%	821	4,6303	1	2 090,81 €	12	25 089,74 €
Adjoint	22%	821	4,6303	8	6 690,60 €	12	80 287,18 €
					total enveloppe		**105 376,92 €**

enveloppe globale maximale pour la formation	20%
	21 075,38 €

ANNEXE 2

Rep.	NOMS Prénoms	Date de la formation	Lieu	Organisme	Objet de la formation	Frais pédagogiques	Frais de mission	TOTAL
1	OVIDE Alain	18 et 19 mai 2015		APVF	Assises			150 €
2	BELLEGUEULLE Laëtitia			CIDEFE	Diverses sessions de formation proposées par le CIDEFE	6990 €		6990 €
3	VERGETAS Carole							
4	HINQUE Patrick							
5	DIZY Martial							
6	AKRE Isabelle							
7	LEFEBVRE Stéphane							
8	DE ALMEIDA Antonio							
9	VENAT Patrick							
10	GRAHOVAC Marie-Line							
11	NAFTEL Mathilde							
12	BRISELET Dominique	27 octobre 2015	PARIS	APVF	Loi de finances 2016	80 €		80 €
					TOTAL			7220 €

Délibération n° 06.01.2016.06 – Politique de la ville – Rapport 2015 Dotation de Solidarité Urbaine

RAPPORTEUR : Michèle BUREL

La Dotation de Solidarité Urbaine a été instaurée par la loi n° 91-429 du 13 juin 1991.
Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines et est un élément essentiel de la politique de la ville.
La Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la ville au titre de l'année 2015 était de **286 543 €.**
En vertu de l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, un rapport doit retracer les actions de Développement Social Urbain entreprises au cours de l'exercice 2015 ainsi que les conditions de financement.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

RAPPORT 2015

Les actions d'accompagnement

1. ***La Quinzaine de la Petite Enfance : 15ème édition sur le thème de la fête***

La quinzième édition s'est déroulée du 18 au 30 mai 2015. Temps fort de la vie cléonnaise et de la Petite Enfance, la QPE mobilise chaque année l'ensemble des acteurs de la Petite Enfance. Une programmation riche et diversifiée a été proposée :

- 21 partenaires
- 38 animations
- 5 spectacles
- 2 expositions

Des temps forts :

- Une exposition conçue et réalisée par les parents et les professionnels du Centre Social Boby Lapointe sur le thème de la fête
- Participation également des élèves du Collège Jacques BREL en proposant des ateliers sur le petit déjeuner équilibré pour les enfants des classes de maternelles,

- Un projet fédérateur qui a mobilisé l'ensemble des corps professionnels de la Petite Enfance ou associés, personnes âgées, élus, autour de la création de la Chorale des Bouts d'Chou dirigée par Alice BASSIE,
- Un Festival de clôture riche et très fréquenté
- Des spectacles diversifiés et très adaptés aux tout-petits
- Une créativité et un imaginaire de tous les acteurs qu'il convient de saluer
- Une bonne couverture médiatique (presse, reportages TV...)

2. **Semaine de la Plantation –du 14 au 21 novembre-2015 - sur le thème « la pomme »**

Le service environnement de la commune a animé un stand dans chaque école : atelier sur les différentes catégories de pommes avec une plantation pour chaque enfant.
La ferme du Mathou a animé deux ateliers dans chaque école, pour toutes les classes désirant s'inscrire dans le projet, ainsi qu'une demi-journée au sein de l'association des Papillons Blancs- centre d'accueil de jour (public du centre et public du centre social)

- Atelier de pressage de pomme –jus de pomme
- Atelier de confection de douillons au feu de bois

En ouverture de la semaine, les enfants ont participé à la plantation du massif des nouveau-nés, place Louise Michel.
La bibliothèque a participé activement à la semaine de plantation : exposition, spectacles pour enfants, lectures...
Cette dixième semaine de la plantation a permis à l'ensemble des écoles et à 2 groupes d'adultes de comprendre, de découvrir et d'apprendre à respecter l'environnement.
L'objectif est de permettre à chacun dans sa fonction éducative d'apporter sa contribution à une logique de coopération qui donne une cohérence d'ensemble à cette semaine autour de différents thèmes en relation avec les plantations et plus largement l'éducation à l'environnement.

3. **Pool de 11 Agents d'accueil aux abords des établissements scolaires**

Pour renforcer la sécurité des enfants aux abords des écoles maternelles, élémentaires et du collège, de nombreux aménagements de voirie ont déjà été réalisés mais, dans le souci de répondre à une légitime préoccupation croissante des parents et pour contribuer à améliorer le comportement des automobilistes et des piétons, la création d'un pool « Agents d'accueil aux abords des établissements scolaires» s'inscrit dans une démarche éducative destinée à la fois aux élèves et aux parents.
Ce pool consiste à assurer une présence humaine identifiée qui soit quotidiennement disponible pour apporter une réponse à tous les usagers des établissements scolaires et ainsi faire respecter les règles élémentaires de sécurité et de respect des personnes, enfants ou adultes. Il comprend 11 agents (reconnaissables de tous par le port de vêtements distinctifs : chasuble fluo avec la mention « Sécurité école ») :

- 1 (un) par établissement maternel ou élémentaire
- 2 (deux) pour le collège
- 4 pour les traversées de la RD7

4. **Agents de médiation au sein du complexe sportif de la ville de Cléon et en périphérie du collège Jacques Brel**

Un service de 2 agents de médiation dont la mission est de faire en sorte que les différents espaces et équipement sportifs de la ville de Cléon soient des lieux d'échange et de tranquillité pour tous les sportifs et bénévoles. Ils assurent également une veille de prévention et de médiation autour du collège.
C'est une aide pédagogique et humaine, une présence de proximité, identifiée, destinée à réguler et prévenir tous types de troubles et de nuisances.

5. **Cellule de Veille 2015**

La Cellule de Veille est instaurée à l'initiative des maires des communes de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf afin d'améliorer la concertation et de croiser régulièrement les informations sur les situations amenées par les membres de cette Cellule de Veille.
L'éclairage apporté permet d'affiner les réponses à une situation donnée et ainsi d'anticiper les crises et, le cas échéant, de réagir à la crise.
Les réunions mobilisent les compétences disponibles auprès des partenaires afin de créer des réponses innovantes prenant en compte les besoins non couverts par les dispositifs existants. Plusieurs situations individuelles et familiales ont été étudiées au cours de cette année 2015 : accompagnement, aide à la mobilité, à la formation…
Un suivi de l'accompagnement est assuré, ce qui favorise des parcours de réussite.
Le Conseil Départemental a rejoint la cellule de veille cette année, confirmant le dynamisme de cette action.

6. **Bilan Chantiers Educatifs 2015:**

Les chantiers éducatifs que nous proposons s'inscrivent dans une démarche globale de prévention. Ils se situent en amont des dispositifs classiques d'insertion professionnelle. Les activités qui sont développées dans ce cadre sont axées sur les modifications des comportements et la prévention des risques d'exclusion et de marginalisation. Les objectifs poursuivis sont à la fois éducatifs et sociaux, il s'agit de mesurer les motivations du jeune à effectuer un travail salarié, d'introduire la réalité économique dans la relation éducative. C'est l'occasion aussi pour certains d'avoir une première expérience de travail et de participer à un projet collectif. L'ensemble des partenaires se retrouve pour partager une connaissance de chaque jeune et de ses difficultés.
Les recherches de chantiers, et les différents achats nécessaires sont préalablement réalisés par le Centre Social.
Une nouvelle fois encore (3ème année consécutive) le Foyer Stéphanais a été sollicité pour financer des chantiers (prise en charge de la rémunération de dix chantiers)

- Nombre de dossiers de candidatures différents reçus : 48 (26 garçons & 22 filles)
- Nombre de places disponibles : 33
- Nombre de candidatures retenues : 33 (19 garçons & 14 filles)
- Nombre de chantiers effectués : 29 (16 garçons & 13 filles)
- Chantiers réalisés sur la période
    - Ravalement (peinture) extérieur de la tour Hortensia (murs + fenêtres)
    - Ravalement (peinture) extérieur de la tour Fuchsia (murs uniquement) / non prévu initialement avec le Foyer Stéphanais (bailleur social)
    - Rénovation des bureaux de l'association (peinture + sol de 4 pièces)
    - Fête de l'été
- Bilan
    - Tous les travaux planifiés ont été réalisés (voir plus) avec soin et qualité
    - Ambiance de travail agréable, avec des jeunes parfois fatigués (température élevée sur la première quinzaine de juillet et ramadan pour de nombreux participants)
    - Valorisation du travail des jeunes (façades des immeubles)
    - La forte implication du Foyer Stéphanais sur l'action (financement de 10 chantiers et de matériel)
    - La collaboration avec l'APRE qui assure le suivi éducatif de certains jeunes permet une complémentarité

7. **Contrats Etudiants 2015: (année scolaire 2014-2015)**

Ce dispositif a pour objectif d'attribuer une aide financière à des jeunes étudiants cléonnais qui, sans cette aide, auraient de réelles difficultés à s'inscrire dans une formation supérieure.
Ce contrat est donc d'abord un soutien financier. Mais il s'inscrit aussi dans une relation d'échange, l'étudiant s'engageant à participer à la vie de la commune, dans un esprit de solidarité et de partage de compétences, par exemple :

- En soutenant un autre jeune en difficulté
- En aidant une association à développer ses projets auprès d'autres jeunes
  - ➢ 21 bourses dont 12 reconductions et 9 nouveaux contrats
  - ➢ 900 heures d'engagement solidaire et d'accompagnement scolaire

Nombre de contrats	21
Filles	16
Garçons	5
Bourse à 250 €	3
Bourse à 500 €	6
Bourse à 750 €	3
Bourse à 1000 €	9

8. Accueil de Loisirs Périscolaires 2015

Le service d'accueil périscolaire de l'Amicale Laïque de Cléon vise à offrir aux enfants des écoles de la ville un lieu propice aux échanges, à la détente et à la socialisation, tout en offrant un service d'animation et de surveillance matin et soir.
Le dispositif répond aux objectifs suivants :

- Harmoniser le temps scolaire et le temps périscolaire en respectant le rythme journalier de l'enfant en particulier chez les tout-petits
- Contribuer à l'éducation globale pour développer la personnalité de l'enfant
- Proposer des activités diverses et variées en respectant le rythme de chaque enfant

L'encadrement est composé de 2 à 5 animateurs par site.
En ce qui concerne les écoles maternelles, l'enfant et le parent sont accueillis individuellement, c'est un moment d'échange d'informations avec l'animateur, celui-ci veillant à ce que la séparation ne soit pas brutale et que l'enfant se sente en sécurité.
Des espaces de jeux, de détente, de repos, d'activités sont aménagés dans chaque site : les enfants peuvent y participer librement sans aucune contrainte. Le soir, les enfants prennent un goûter (fourni par les parents), jouent à l'extérieur si le temps le permet ou pratiquent des activités. Les départs sont très échelonnés, les animateurs doivent proposer un fonctionnement très souple pour que chacun puisse profiter au maximum de ce moment.
Le public de l'école élémentaire Curie est accueilli dans les locaux des ATR de Curie aménagés et conçus pour ce type de fonctionnement (périscolaire).
Le public de l'école élémentaire Goscinny est accueilli dans les locaux du centre de loisirs des Lilas. Sur les 2 sites, des salles sont aménagées pour proposer des animations (jeux de société, lecture, peinture, jeux extérieurs et sportifs...). Les enfants accueillis sur les sites des écoles élémentaires ont la possibilité, s'ils le souhaitent d'apprendre leurs leçons dans une salle réservée à cet effet. Toutefois aucun contrôle de la part des animateurs n'est effectué, le travail scolaire reste sous la responsabilité des parents.

9. Le Contrat de ville 2015

L'année 2015 a été l'année de rédaction et de contractualisation du nouveau contrat de ville 2015-2020. Le nouveau contrat de ville est organisé autour d'une convention-cadre déterminant la stratégie globale déployée en faveur des quartiers prioritaires. Cette convention-cadre articule les interventions des différents signataires en faveur des quartiers prioritaires.
La convention cadre expose les enjeux qui sont traités de manière transversale par le contrat de ville (égalité femmes -hommes, lutte contre les discriminations, jeunesse et développement durable).
La première partie correspond au projet de territoire de la Métropole Rouen Normandie qui précise l'articulation du contrat de ville avec les documents de planification de la Métropole (schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain et plan climat air énergie territorial ainsi que les quartiers prioritaires et les territoires de veille.
La deuxième partie présente l'organisation du contrat de ville (modalités de pilotage et d'ingénierie de projet à l'échelle métropolitaine ainsi que celles à l'échelle communale, participation citoyenne avec le conseil citoyen et la maison du projet).

La troisième partie définit le cadre stratégique, les constats et stratégies d'intervention partagés pour chacun des quatre piliers thématiques du contrat de ville: Cohésion Sociale, Cadre de vie et Renouvellement Urbain, Développement de l'activité économique et de l'emploi, Citoyenneté et valeurs de la République.
La convention-cadre détermine la stratégie globale déployée en faveur des quartiers prioritaires et articule les interventions des différents signataires en faveur des quartiers prioritaires.
La commune de Cléon, en adéquation avec les orientations de la convention cadre et celles des signataires, a rédigé son projet de territoire du quartier des « Arts et Fleurs-Feugrais » 2015-2020.
La commune de Cléon a présenté 8 actions réalisées par nos partenaires pour une dépense éligible de 491 821 € (participation de la ville 142 466 € en dépense éligible contrat de ville)

- Association La Traverse :
  - Accès à la culture et accompagnement des cultures urbaines
- Association Boby Lapointe :
  - favoriser la réussite éducative
- Association Amicale Laïque :
  - Anima'parents
- Point-Virgule :
  - Atelier Emploi
  - Actions éducatives 16-25 ans
- Partenariat Ville d'Elbeuf :
  - Programme de Réussite Educative
  - Atelier Santé Ville :
- MJC
  - Atelier Socio Linguistique

10. Projet de Renouvellement Urbain « Arts Fleurs-Feugrais »

La ville de Cléon a été retenue par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.
L'année 2015 a été consacrée à l'étude du règlement ANRU et à la rédaction du protocole de préfiguration à l'échelle métropolitaine. Ainsi, la commune a rédigé son protocole de préfiguration avec la Société Publique Locale « Rouen Normandie Aménagement » en assistance.
L'objectif à poursuivre dans le protocole de préfiguration est de présenter un schéma d'aménagement du quartier des « Arts et Fleurs-Feugrais » en répondant aux enjeux suivants :

- Améliorer la diversité, la qualité de l'habitat et le peuplement
- Développer la mixité fonctionnelle et le développement économique
- Favoriser le désenclavement et la mobilité
- Améliorer l'efficacité énergétique

11. Plan Educatif Local

Objectifs :

- Axe 1 : Prévenir le risque d'éparpillement et garantir la cohérence
- Axe 2 : Porter une attention particulière aux publics fragilisés
- Axe 3 : Permettre une meilleure articulation entre les projets des établissements scolaires et les projets des autres acteurs éducatifs.
- Axe 4 : Poursuivre les dynamiques éducatives collectives au niveau des principaux quartiers de la ville : Les Fleurs – Les Feugrais – Lacroix – Pierre DAC – les Peintres et les Sculpteurs
- Axe 5 : Développement de la responsabilité et du vivre ensemble.
- Axe 6 : Accès au sport, à la culture et aux savoirs

La commune de Cléon a présenté 4 actions en 2015 avec une participation annuelle de 187 jeunes

- **Centre Social**
  1. Activités scientifiques et techniques : 11/14ans : 21 jeunes
  2. Maraîchage : 22 jeunes 13/15 ans et 10 jeunes 10/12 ans + 8 adultes
  3. Atelier Musique et Musique Assistée par Ordinateur : 21 jeunes 13/16 ans, 14 de 16/20 ans et 50 de 6/12 ans
  4. Atelier Vidéo : 28 jeunes 13/16 ans et 13 de plus de 16 ans

12. Contrat Enfance Jeunesse

Les contrats « enfance et jeunesse » ont deux objectifs principaux :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :
  - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés
  - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants
  - un encadrement de qualité
  - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions
  - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Sur Cléon, le CEJ est décliné de la sorte :

- Halte-Garderie « les Marmousets »
- L'Amicale Laïque de Cléon
  - ASLH Curie - Goscinny / matin et soir
  - ASLH Curie - Goscinny – pause méridienne
  - ASLH Capucine – Prévert - Jean de la Fontaine

- le Centre Social Boby-Lapointe :
  - Séjours vacances été
  - Séjours petites vacances
  - Atelier multimédia (non financé sur le précédent CEJ)
  - Atelier Musique Assistée par l'Ordinateur (non financé sur le précédent CEJ)

13. Ateliers du Temps de Restauration 2015 (ATR)

Cette mission a été confiée à l'association Amicale Laïque.
Le temps du repas en milieu scolaire est un temps particulier dans la vie de l'enfant, deux heures environ que l'on appelle pause méridienne, une coupure dans le rythme du travail scolaire. Durant cette coupure, les enfants déjeunent et profitent d'un temps d'atelier.
En milieu de journée, l'enfant accuse de la fatigue et est plus vulnérable. Ce moment correspond à un creux d'énergie. Cette pause méridienne doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.
Il est nécessaire pour l'équipe de remplir son rôle éducatif auprès des enfants.
Ce moment de la journée est un temps de vie sociale où adultes et enfants se côtoient et développent des relations privilégiées. C'est un moment de vie collective qui participe à la formation du futur citoyen, respectueux de l'autre dans ses différences sociales et culturelles.
Afin que cette pause méridienne soit un réel temps éducatif, elle doit être intégrée dans un projet pédagogique comme moment éducatif ; son organisation doit être réfléchie de manière à offrir à l'enfant un vrai temps de détente qui lui permettra de mieux appréhender le reste de sa journée scolaire.
L'Amicale Laïque a accueilli 300 enfants qui fréquentent les écoles Curie et Goscinny pendant la pause méridienne.
Une équipe de 23 animateurs est présente sur les deux sites, sous la conduite d'un chef de projet pour chaque école.
Cela a représenté 140 jours de fonctionnement (2h d'intervention pour les animateurs par jour auxquelles s'ajoutent 5 à 8h de réunion annuelle.)

14. Dispositif « si t'es sport » - Cléon sport 2014/2015

Notre projet consiste à permettre aux jeunes des quartiers d'accéder aux équipements sportifs de la commune dans de bonnes conditions et dans le cadre d'un programme d'activités structurées et encadrées par des éducateurs sportifs diplômés.
Une vingtaine de disciplines sportives différentes sont pratiquées avec une participation de 90 jeunes de 6 à 16 ans.

15. Dispositif Eté Jeunes 2015

Le programme Eté Jeunes de Cléon est l'aboutissement d'un partenariat :

- des services municipaux (jeunesse – bibliothèque - services techniques)
- des associations (Le Sillage – APRE – La Traverse
- des associations sportives dans le cadre du dispositif Cléon/sports
- des partenaires intercommunaux (MJC, Services Jeunesse des communes de l'agglomération, CAF, Cinémas Le Grand Mercure, Base de loisirs de Bédanne...).

Ce partenariat a abouti à un projet éducatif de loisirs composé de plus de 63 activités différentes. Ces programmes sont proposés à tous les jeunes de la commune et de l'agglomération avec pour objectif de :

- Favoriser les approches qualitatives avec des activités originales et motivantes, sources de découvertes, de rencontres et de partage
- Lutter contre le désœuvrement et le consumérisme et favoriser l'initiative, l'apprentissage de la citoyenneté et l'exercice de la responsabilité

Le Sillage a enregistré pour l'été 2015 un total de : 461 enfants inscrits

- Dac été (6-12 ans) : 45 inscrits avec une moyenne journalière de 26 enfants en juillet et de 19 enfants en août
- Les Lilas : (3-14 ans) : 194 inscrits avec une moyenne journalière de 117 enfants en juillet, et 157 inscrits avec une moyenne journalière de 84 enfants en août
- Boby : (6-17 ans) : 65 inscrits avec une moyenne journalière de 28 enfants en juillet, et de 27 enfants en août

16. L'accompagnement scolaire 2015

- 130 enfants et adolescents, âgés de 6 à 16 ans, scolarisés du CP à la 3ème (écoles Goscinny & Curie, collège Jacques Brel), domiciliés à Cléon et à Saint-Aubin-lès-Elbeuf (quartiers des Fleurs, des Feugrais, Pierre Dac, Peintres et Sculpteurs), rencontrant généralement de grandes difficultés scolaires.
- Forte implication des étudiants bénéficiaires du dispositif Contrat Etudiants avec 480 heures d'accompagnement scolaire.
- Travail de médiation et d'accompagnement parental par Le Sillage et la MJC

Lieux de réalisation :

- Locaux de la maison de quartier Boby Lapointe : 63 enfants du CP à la 3ème et quelques lycéens à la demande
- Local Pierre Dac : 14
- Local Peintres et Sculpteurs : 25
- Ecole Goscinny : 22

Objectifs de l'action :

- Donner à chaque enfant les chances de réussir dans son parcours éducatif
- Renforcer le lien parents, enfants, Centre Social et Education Nationale
- Lutter contre les inégalités sociales

Nota : Les associations « Amicale Laïque de Cléon » et « Centre Social Boby Lapointe » ont fusionné en juillet 2015. La nouvelle association se dénomme « Le Sillage ».

RECAPITULATIF DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

	FINANCEMENT (en €)		
ACTIONS	**TOTAL ACTIONS**	**VILLE**	**AUTRES**
Quinzaine Petite Enfance	25 500 €	15 000 €	10 500 €
Semaine de la plantation	3 300 €	3 170 €	130 €
Agents d'accueil aux abords des écoles	62 697 €	62 697 €	0 €
Agents de médiation	52 401 €	52 401 €	0 €
Cellule de Veille	4 000 €	0 €	4 000 €
Chantiers Jeunes	26 700 €	22 700 €	4 000 €
Contrats Etudiants	15 000 €	15 000 €	0 €
Activités périscolaires	441 293 € €	344 712 €	96 581 €
Contrat urbain de cohésion sociale (dépenses éligibles)	142 476 €	68 442 €	74 034 €
Projet de Renouvellement Urbain	9 292 €	9 292 €	0 €
Projet Educatif Local	30 300 € €	22 000 €	8 300 €
Si t'es sport-Cléon sport	35 440 €	22 000 €	13 440 €
Eté Jeunes	1 990 €	663 €	1 327 €
Accompagnement scolaire	84 436 € €	40 360 €	44 076 €
TOTAL	934 825 €	678 437€	256 388 €
	100 %	73 %	27 %

COMMENTAIRES

Pour **M. DELAFOSSE,** ce rapport révèle le souci majeur de la commune de lutter contre les inégalités au travers de toutes les actions listées par Mme BUREL. Il considère comme pivot des actions de la ville les valeurs à réaffirmer, ensemble, comme l'accomplissement de l'individu, le renforcement des solidarités, une économie forte pour plus de justice. Cette justice, cette soif de lutter contre les inégalités, la droite appelle cela de l'assistanat. La démonstration de ces actions sur ces quartiers en difficulté, pour ces jeunes qui cherchent leur voie, prouve qu'il faut continuer, ensemble, pour éviter que se délite notre société comme elle l'a fait dans la peur qui s'installe dans la société, dans le renfermement sur soi. Cela doit constituer un pôle central de rassemblement des élus.

M. MARCHE se demande si les concitoyens se rendent bien compte de ce que la ville réalise. Il y a une vraie richesse, beaucoup d'énergie et demain, il faudra continuer, peut-être autrement, avec un peu moins d'argent, il est intimement convaincu d'y arriver.

Délibération n° 07.01.2016.07 – Rapport de la CREA sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2014

RAPPORTEUR : Alain OVIDE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-5 et suivants, D.2224-1 à D.224-5,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe (CREA) devenue Métropole Rouen Normandie au 1er janvier 2015 par décret n° 2014-1604 en date du 23 décembre 2014,
Considérant le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement présenté par la CREA devenue Métropole Rouen Normandie,
Le Maire expose qu'en 2014, la CREA exerçait en lieu et place des 71 communes qui composent la communauté d'agglomération, les compétences de l'eau et de l'assainissement. La CREA est devenue Métropole Rouen Normandie au 1er janvier 2015 mais dans le rapport qui concerne l'année 2014, il est conservé la référence à la CREA.

La gestion de ces deux missions est exercée par les deux Directions de l'Eau et de l'Assainissement regroupées au sein du Pôle de l'Eau et de l'Assainissement, ainsi que par les trois pôles : Elbeuf, Le Trait et Duclair dans le cadre de la Régie Publique de l'Eau et de l'Assainissement dénommée « Eau de la CREA » depuis 2011. Installé dans l'immeuble Le Vauban à Rouen, le Pôle de l'Eau et de l'Assainissement compte 8 agents.

PRIX ET QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

Missions :

- Définir la politique de l'eau potable à l'intérieur du périmètre de l'agglomération
- Produire et distribuer de l'eau potable
- Assurer la protection des ressources et renforcer la sécurité de l'alimentation
- Contrôler les délégataires
- Assurer le contrôle technique des appareils de lutte contre l'incendie

Ces missions couvrent l'ensemble des missions définies par l'article L.2224-7-1 du code général des collectivités territoriales relatives à la production, la distribution et au stockage de l'eau potable.

Mode de gestion et d'organisation :

Au 1er janvier 2014, 13 services AEP (Alimentation Eau Potable) sont gérés par différents modes d'exploitation :

- Régie directe : 2 services (dont l'agglomération elbeuvienne)
- Régie directe avec prestation de service : 2
- Contrat de gérance : 1
- Délégation de service public (DSP) : 8

Chiffres clés et faits marquants :

- Nouvelle version du règlement du service EAU intégrant les dispositifs d'application de la loi Warsmann
- 2 études : qualité eaux usine de la Chapelle et réalisation d'un schéma directeur Pôle de Proximité de Duclair
- Extension de la Régie à des contrats de gérance et DSP
- Extension de la démarche qualité ISO 9002 à l'ensemble de la Régie Directe
- Interconnexion sous-fluviale entre Quevillon et Bardouville

Ressources :

Les ressources en eau proviennent de 40 forages ou de sources situés soit sur le territoire de la CREA soit en périphérie. En 2014, 34.732.519 m3 d'eau y ont été prélevés.
Les importations d'eau représentent 3 % des volumes distribués et les exportations, 2,1 % des volumes produits.
Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement (dont Mont Duve à Elbeuf d'une capacité de 60 m3 de stockage d'eau potable) et de 30 forages désinfectés au chlore avant mise en distribution. La capacité globale de l'eau stockée dans les 93 réservoirs de distribution s'élève à 128.160 m3.
33.393.738 m3 d'eau ont été distribués soit 91.489 m3 par jour en progression de 0,1 %.

La surveillance de la qualité des eaux distribuées, effectuée par l'Agence Régionale de Santé, donne les résultats suivants :

- ***99,83 % de conformité sur les paramètres microbiologiques***
- ***98,72 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques***

Indicateurs financiers EAU :

Le budget de l'EAU regroupe :

- La fonction d'exploitant : exploitation du service et renouvellement des équipements
- La fonction de maître d'ouvrage : maintien et développement du patrimoine

Recettes	2014	Charges	2014
Ventes d'eau	26.320.888 ®	Fonctionnement	22.319.583 €
Investissement	1.321.995 €	Investissement	15.062.887 €
Autres	2.893.778 €	Dette	1.923.933 €
Emprunts	0 €		
Redevance Inv.	5.442.111 €		
TOTAL	35.978.772 €	TOTAL	39.306.403 €

La dette s'élève, au 31 décembre 2014, à 30.559.251 €. L'annuité se décompose comme suit :

- Capital : 1.752.487 €
- Intérêts : 171.446 €

Montant des amortissements : 5.792.849 € HT
Montant des subventions perçues : 970.673 € HT dont 961.764 € HT de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 8.909 € HT du Conseil Général de Seine-Maritime

Indicateurs techniques :

Le réseau compte 2.897 km de linéaire de canalisations (hors branchements) en évolution de +0,6 %.
A la fin 2014, le nombre total de branchements s'élevait à 128.406 en progression de 0,39 % dont 644 branchements neufs, 134 branchements supprimés (dont 40 en plomb) et 3.244 renouvelés (dont 2.264 en plomb).
Le nombre de compteurs est en augmentation de 1,2 % : 193.617 dont 16.293 renouvelés.
Il correspondant d'une part, aux nouveaux branchements et, d'autre part, à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

Gestion clientèle abonnés :

Le nombre d'abonnés est en constante évolution avec 191.468 comptabilisés en 2014 dont 191.271 abonnés domestiques (redevables au titre de la pollution de l'eau) et 197 non domestiques (sans recouvrement de la redevance due au titre de la pollution eau).
Sur l'ensemble du territoire, le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,61.
Pour toutes questions relatives à la gestion de leur contrat de fourniture d'eau potable, les abonnés sont invités à contacter ALLO COMMUNAUTE 24h/24 et 7jours/7 au 0 800 021 021 (MA METROPOLE depuis le 1er janvier 2015).
On observe depuis plusieurs années une baisse sensible des volumes consommés traduisant, d'une part, la prise de conscience des abonnés sur la maîtrise de leur consommation d'eau et, d'autre part, l'évolution des appareils de plus en plus économes.
En 2014, 24.918.062 m3 ont été consommés.
La consommation moyenne par abonné domestique est de 119,6 m3/an soit 137,2 litres/jour/habitant (base 365 jours).
Les volumes facturés s'élèvent à 25.307.113 m3 en augmentation de 2,2 %.
La CREA a comptabilisé 2.753 réclamations d'abonnés, soit une hausse de 5,4 %, portant notamment sur la qualité de l'eau, du service, la facturation.

Présentation du service exploité en régie directe de Rouen et d'Elbeuf :

Au 1er janvier 2014, la Régie Directe de Rouen et Elbeuf regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle de 39 communes (dont Cléon). Elle alimente 353.290 habitants.
. 23.286.578 m3 ont été produits
. 18.395.029 m3 ont été consommés autorisés
. 1.862,618 km de linéaire de réseau hors branchements (2.287,556 avec branchements)
. 85.292 branchements dont 424 neufs, 124 suppressions et 2.035 renouvelés
La Régie a engagé une démarche volontariste, depuis plusieurs années, de renouvellement des branchements en plomb. Ainsi 1.376 branchements en plomb ont été éradiqués en 2014.
. 131.877 compteurs dont 10.343 renouvelés
. 1.494 fuites ont été réparées dont 179 sur canalisation, 303 sur branchement, 1.012 sur dispositif de comptage
. 130.611 abonnés comptabilisés dont 130.500 domestiques et 111 non domestiques
. Volumes consommés : 18.096.373 m3 dont 16.388.679 domestiques et 1.707.694 non domestiques
. Volumes facturés : 18.646.384 m3 dont 16.938.390 domestiques et 1.707.994 non domestiques
. Le taux de réclamations est de 19,52 pour 1.000 abonnés.
. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de la régie globale (Rouen + Elbeuf + Yainville + Prestation de Service Nord-Ouest) s'élève à 3,71 %.

Selon l'Agence Régionale de Santé, l'eau est de très bonne qualité bactériologique sur l'ensemble des zones de distribution avec un taux de conformité sur paramètres microbiologiques de 99,74 % et un taux de conformité sur paramètres physico-chimiques de 99,67 %.

Les travaux réalisés en 2014 sont les suivants :
- Caudebec-lès-Elbeuf, rue de la République : extension du réseau DN 100 (29.756,02 €)
- Elbeuf, rue Guérot : renouvellement du réseau DN 100 (107.220,96 €)
- Elbeuf, chemin du Halage : extension du réseau DN 100 (82.528,29 €)
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf, chemin du Halage : extension de réseau DN 100 (12.863,76 €)
- Saint-Aubin-lès-Elbeuf, rue du Général Leclerc : renouvellement du réseau DN 250 (59.708,82 €)
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf, rue de Louviers : renforcement du réseau DN 150 (135.944,45 €)
- Saint-Pierre-lès-Elbeuf, rue de Pont de l'Arche : renouvellement du réseau DN 100 (247.000 €)
- Tourville-La-Rivière, rue Eugénie Cotton : renforcement du réseau DN 150 (486.402,20 €)

Composantes de la facture d'eau potable :

Le prix de l'eau comprend plusieurs parts perçues par différents intervenants, participant au cycle de l'eau :
a) Parts revenant à l'exploitant : part fixe payable semestriellement (abonnement) et part variable en fonction des volumes consommés
b) Parts revenant à la collectivité : redevance communautaire investissement « eau », redevance communautaire « assainissement » et redevance « assainissement non collectif »

Parts revenant aux organismes extérieurs : Agence de l'Eau Seine Normandie et TVA
L'évolution de la facture moyenne pondérée TTC de 120 m3 connaît une hausse de 2,14 % au 1er janvier 2015 par rapport au 1er janvier 2014 (+ 1,99 % part eau ; + 3,22 % part assainissement ; 1,24 % part autres organismes).

Pour **Cléon**, ces parts s'élèvent, au 1er janvier 2015, à :
- Part eau : 153,11 €
- Part assainissement : 129,96 €
- Part organismes : 125,58 €

Soit un total de 408,65 € (en évolution de + 1,29 %) pour une facture type de 120 m3 avec un compteur de 15 mm (référence INSEE).

PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les missions de l'assainissement :

De par ses **compétences générales** : définition de la politique d'assainissement ; établissement d'un règlement fixant les conditions de déversement des eaux usées domestiques et non domestiques et des eaux pluviales ; avis technique dans le cadre de l'instruction des permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol

- En matière d'assainissement collectif : collecte et transport des eaux usées ; épuration des eaux usées et élimination des boues
- En matière d'assainissement non collectif : contrôles des dispositifs d'assainissement autonome, engagement pour exercer avec l'accord du propriétaire la maîtrise d'ouvrage de l'entretien et des travaux de réhabilitation prescrits dans le document de contrôle
- En matière d'eaux pluviales : construction et exploitation des réseaux et ouvrages publics d'eaux pluviales
- En matière de ruissellement et rivières : contribution à la lutte contre les ruissellements par la réalisation d'ouvrages de régulation ; aménagement et entretien de la partie humide des rivières non domaniales servant d'exutoire aux réseaux d'eaux pluviales

Ces missions couvrent notamment l'ensemble des missions définies par l'article L.2224-7-2 du code général des collectivités territoriales relatives au service public de l'assainissement.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Présentation :

Les 71 communes de l'agglomération sont adhérentes au service d'assainissement de la CREA.
Hors CREA, 6 communes sont reliées au système d'assainissement d'Emeraude, 4 à celui de Montmain et 7 au Pôle de Proximité d'Elbeuf.

Organisation :

Le service de l'assainissement est organisé en 4 entités :

- La **Direction de l'Assainissement**, qui gère 10 systèmes d'assainissement, est organisée en 3 directions adjointes chargées notamment :

a) de l'exploitation et du contrôle de l'exploitation des ouvrages existants, de l'entretien des rivières non domaniales, de l'instrumentation, du contrôle des dispositifs d'assainissement collectifs, du contrôle, de l'entretien et de la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs ainsi que du suivi des industriels ;
b) des travaux neufs ;
c) du suivi administratif et financier et de la gestion des marchés publics

- Le Pôle de Proximité d'Elbeuf, qui gère 1 système d'assainissement, est chargé de l'exploitation des postes de refoulement, de l'exploitation des réseaux, de l'exploitation et du contrôle de l'usine de dépollution, du suivi des industriels
- Le Pôle de Proximité de Duclair, qui gère 10 systèmes d'assainissement
- Le Pôle de Proximité du Trait-Yainville, qui gère 2 systèmes d'assainissement

Mode de gestion :

Régie directe par la Direction de l'Assainissement, le Pôle de Proximité d'Elbeuf, le Pôle de Proximité du Trait-Yainville
DSP par VEOLIA Eau Usines vallée de Seine et Agence Bray et Caux ; LYONNAISE DES EAUX Eaux de Normandie ; STGS

Travaux :

En 2014, 23 opérations de travaux ont été réalisées par la Direction de l'Assainissement dont :

- Lutte contre les inondations
- Lutte contre la pollution
- Extension de réseau Eaux Usées
- Réhabilitation des réseaux

Pour un montant prévisionnel de 12.160.000 € HT répartis comme suit :

- 7.358.000 € HT pour le service Travaux Neufs Réseaux – Bassins
    - € HT dédiés à des travaux sur les stations d'épuration

Indicateurs financiers :

Total des **recettes** = 33.403.049,02 € HT dont :

- Contribution pluviale des communes : 3.874.552,38 € HT
- Participation des communes extérieures : 215.369,74 € HT
- Participation des industriels raccordés au réseau : 1.194.123,02 € HT
- Redevance assainissement usagers : 21.846.636,45 € HT
- Prime pour épuration et AQUEX : 6.272.367,43 € HT

La CREA a signé une convention avec le département de la Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés au titre des abandons de créance pour 2014 s'élèvent à 40.000 €. Ce fonds est directement géré par le département.

En **investissement** :

- Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire : 8.579.407,29 €
- Montant des subventions accordées pour ces travaux : 1.927.925,00 €
- Montant des dépenses d'investissement réalisées en 2014 : 12.982.851,84 €
- Montant des recettes d'investissement réalisées en 2014 : 778.704,33 €

La **dette** au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

- Encours : 16.929.400 €
- Montant remboursé durant l'exercice : 1.923.879 € dont 1.740.336 € en capital et 183.543 € en intérêts

La CREA a réalisé des **amortissements** dont le montant s'élève à 10.015.563,85 € en 2014.

Pôle de Proximité d'Elbeuf

Système d'assainissement :

Les eaux usées des communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Freneuse, La Londe, Orival, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-sous-le-Val et Tourville-La-Rivière sont acheminées et traitées à la station d'épuration située à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, chemin du Port Angot.
A ces 10 communes s'ajoutent 7 communes extérieures à la CREA.

Caractéristiques du système de collecte :

. 407 km de réseau dont 244 km EU en séparatif, 33 km EU en unitaire et 130 km EP
. 6 déversoirs d'orage
. 88 postes de refoulement
. 138 industriels identifiés (11 autorisés sur EU, 2 autorisés sur EP)
. 21.557 abonnements pour 55.390 habitants desservis
. 18 courriers de réclamation en 2014, 1 sinistre déclaré
La collecte des effluents en 2014 est conforme aux normes réglementaires en vigueur.

Caractéristiques du système de traitement :

Construit en 2001, d'une capacité de 110.000 eH, les boues activées y sont traitées et rejetées en Seine par autorisation en date d'octobre 2014. Le système est exploité en régie directe.
1.510,54 TMS (tonne de matière sèche) de boues sont issues de la STEP (Station d'Epuration).

Les équipements sont conformes aux normes réglementaires en vigueur.
. Volume en entrée : 4.208.612,20 m3/an
. Volume en sortie : 3.856.624,7 m3/an
. Volume assaini : 256.607 m3/an

Opérations de travaux en 2014 :

- Renouvellement 1,1 km de canalisation diam. 400 EU rue Eugénie Cotton à Tourville-La-Rivière pour 1.103.695 € HT
- Déviation et extension du pluvial sur 96 ml allée des Cerisiers et chemin des Devises à Sotteville-sous-le-Val pour 93.020,48 € HT

Bilan des travaux de renouvellement réalisés :

- Au titre du réseau : travaux de branchements et gargouilles pour diverses communes, pour un montant de 140.744 € HT
- Au titre de la station d'épuration : investissement, renouvellement de matériel, alarme et dioxine furane pour la STEP de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, pour un montant de 200.000 € HT

Prévisions de travaux 2015 :

- Cléon : réalisation AP bassin stockage restitution pour 200.000 € HT
- Elbeuf : extension de réseau EP sur 200 ml rue Gallieni pour 200.000 € HT
- Caudebec-lès-Elbeuf : réhabilitation 130 ml réseau EU + 1 PR Les Cottages pour 110.000 € HT
- Caudebec-lès-Elbeuf : réhabilitation 100 ml réseau EU rue Miard et Thibault pour 50.000 € HT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Organisation :

Créé le 1er janvier 2005, le service regroupe 1 responsable et 2 agents dont les missions sont réparties entre l'exploitation et les travaux neufs.
Il est géré soit directement par la collectivité en régie, soit dans le cadre de DSP.

Indicateurs :

11.357 habitants sont desservis sur l'ensemble du territoire dont :

- - 3.149 habitants par la Direction de l'Assainissement
- - 1.079 habitants par le Pôle de Proximité d'Elbeuf
- - 6.521 habitants par le Pôle de Proximité de Duclair
- - moins de 2 % d'abonnés au Pôle de Proximité du Trait-Yainville, dans le cadre d'une DSP

La **redevance** est composée de :

- 84,18 € au titre de la conception, versé par le propriétaire en un versement unique
- 84,18 € au titre du contrôle de l'exécution, versé par le propriétaire en un versement unique
- 44,81 € au titre du diagnostic de l'existant, versé par le propriétaire en un versement unique
- 84,02 € au titre du diagnostic de l'existant, versé par l'occupant en un versement unique
- 84,02 € au titre du contrôle de bon fonctionnement, versé par l'usager en un versement unique

Le montant des recettes d'exploitation en 2014 s'élève à 18.509 € pour un montant de dépenses de 60.092 .

Voir la facture type 120 m³ pour la part de la redevance assainissement

Le SPANC du Pôle de Proximité d'Elbeuf

Il concerne les 10 communes. Il est composé d'un directeur adjoint et d'un chargé de projet qui procède à l'instruction des demandes de création ou de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectifs, au contrôle de bonne exécution des installations neuves, au contrôle des installations existantes, à la facturation des redevances d'assainissement non collectif.

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE :

Les missions confiées aux services d'assainissement de Rouen et Elbeuf ont pour but la satisfaction des usagers et, par-delà, la protection de l'environnement :

- Certification ISO 14001 en 2000, reconduite à plusieurs reprises
- Certification commune des services d'assainissement de Rouen et Elbeuf en avril 2014
- Engagement de l'amélioration de la qualité de l'environnement par une politique environnementale et un programme de management environnemental
- Certification ISO 9001 pour VEOLIA en 2000

Le présent rapport est également consultable sur le site internet www.metropole-rouen-normandie.fr .

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement présenté par la CREA en 2014.

Délibération n° 08.01.2016.08 – Convention de financement avec la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Monsieur le Maire expose :
En décembre 2014, le quartier prioritaire des villes -QPV- de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été retenu dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Ce QPV, « les Arts et les Fleurs Feugrais », regroupe trois secteurs concernés par le présent protocole : les Fleurs Feugrais (504 logements), Pierre DAC (143 logements) et les Oliviers (43 logements).
Situé à l'intérieur de la boucle de la Seine, le quartier prioritaire a la particularité de se positionner sur deux communes, Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Le quartier est scindé en deux par la RD 7 qui constitue la principale voie d'échange entre l'agglomération elbeuvienne et l'extérieur. Cet axe constitue également un pôle économique important à l'échelle de l'agglomération (ex : présence de l'usine Renault).
Depuis 2009, le quartier connaît des dysfonctionnements majeurs tant d'un point de vue social (100 % de logements sociaux, manque d'attractivité et de rayonnement des équipements publics, etc.) que d'un point de vue urbain (manque de lisibilité depuis l'extérieur, rupture d'échelle des constructions édifiées au gré des opportunités foncières etc.).
C'est pourquoi, depuis quelques années, ce quartier fait l'objet d'une attention particulière à la fois par les deux communes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf mais également par les partenaires de la Politique de la Ville et les bailleurs sociaux.
Toutefois, les deux communes disposent d'équipements scolaires, sportifs et médicaux qui répondent aux besoins des habitants avec, pour certain, un rayonnement qui va au-delà des limites communales (ex : Centre Hospitalier Intercommunal). Par ailleurs, la trame paysagère existante permet d'assurer une liaison verte entre les différents secteurs du QPV.
Ainsi, l'objectif du NPNRU est donc de conforter les ambitions et les premiers objectifs opérationnels du porteur de projet et de donner au quartier une nouvelle image et un nouveau dynamisme territorial en s'appuyant sur les atouts des secteurs et en proposant des solutions pérennes aux faiblesses constatées.
Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) est particulièrement attendu par les élus des communes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf et l'ensemble des acteurs. Il est au cœur de la nouvelle étape de la politique de la ville impulsée par la loi du 21 février 2014. Il doit contribuer à la transformation profonde du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais qui présentent des dysfonctionnements urbains importants.

La phase de préfiguration
Parce que rechercher davantage d'efficience de l'action impose une meilleure synergie entre les deux communes, celles-ci ont décidé d'engager et regrouper conjointement leurs efforts pour aboutir à l'élaboration d'un schéma d'aménagement cohérent et d'actions fortes en direction de la population de ce quartier.

Porteur de projet

La ville de Cléon a été nommée « Porteur de projet ». En conséquence elle assumera l'ensemble des dépenses liées à cette phase de préfiguration et percevra à ce titre les subventions des différents financeurs (ANRU, Région, Département, Métropole…), acteurs de ce NPNRU.

La ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf s'engage, pour sa part, à financer les différentes actions inscrites dans le cadre du protocole de préfiguration suivant les conditions énoncées dans la présente convention jointe en annexe.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du Protocole, les communes de Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf ont souhaité s'adjoindre l'appui de la SPL Rouen Normandie Aménagement avec l'intention de lui confier une mission d'accompagnement sur le suivi du protocole de préfiguration comprenant :

- Une mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination Urbaine (OPCU) adaptée à la phase protocole, pour les aider dans la mise en œuvre du protocole d'une part et pour la préparation du dossier de convention ANRU d'autre part ;
- Un appui à la mission de chef de Projet ;
- Une aide à la préparation de la convention ANRU et de la maquette financière.

Considérant qu'il convient :

- D'autoriser la signature de la mission d'accompagnement sur le suivi du protocole de préfiguration « in house » avec Rouen Normandie Aménagement dont le montant est arrêté à la somme de 146.784 € TTC (122.320 € HT) ;
- D'approuver la convention de partenariat et de financement portant sur la phase du protocole de préfiguration NPNRU avec la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf ;

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la signature la mission d'accompagnement sur le suivi du protocole de préfiguration « in house » avec Rouen Normandie Aménagement dont le montant est arrêté à la somme de 146.784 € TTC (122.320 € HT)
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement portant sur la phase du protocole de préfiguration NPNRU avec la Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf.

Délibération n° 09.01.2016.09 – SPL Rouen Normandie Aménagement – Commission d'appel d'offres

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Monsieur le Maire expose :

Le 17 octobre 2014, la société publique locale Rouen Seine Aménagement, constituée de La CREA (devenue Métropole Rouen Normandie au 1er janvier 2015) et des villes de Rouen et de Petit-Quevilly, actionnaires, a modifié ses statuts pour devenir « Rouen Normandie Aménagement ».

Le conseil municipal de Cléon, dans sa séance du 11 décembre 2014, a décidé, à la majorité, d'intégrer le capital social de la société publique locale Rouen Normandie Aménagement pour un montant de 46.500 euros correspondant à 4.650 actions, de désigner son représentant au sein de cette structure et de transférer la concession « ZAC des Berges de l'Etang » entre Rouen Seine Aménagement et Rouen Normandie Aménagement.

Ainsi, le 28 janvier 2015, la société publique locale Rouen Normandie Aménagement a modifié ses statuts pour permettre l'entrée dans son capital de nouveaux actionnaires : Elbeuf et Cléon, ce qui a eu pour effet d'augmenter celui-ci à 930.000 euros. Les statuts de cette société ont été à nouveau modifiés afin d'intégrer au capital la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf et de porter celui-ci à 1.500.000 euros

Par lettre en date du 15 décembre 2015, M. Rémi De NIJS, Directeur Général Délégué de la SPL Rouen Normandie Aménagement, indique que le Conseil d'Administration de la SPL a décidé le 30 novembre 2015 d'apporter des modifications au règlement d'achat propre à la société considérant :

- La complexité de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres liée à la désignation en complément des membres permanents d'un membre par opération rendant ainsi difficile le regroupement des dossiers et multipliant ainsi les commissions ;
- L'ordonnance du 23 juillet 2015 qui conduit tous les pouvoirs adjudicateurs soumis au Code des Marchés Publics ou à l'ordonnance du 6 juin 2005, à être soumis à des principes juridiques communs.

La modification remplacerait « ... du représentant désigné de la collectivité contractante... » par « ... du représentant permanent désigné par chacune des collectivités actionnaires pour leurs contrat respectifs... »
C'est pourquoi, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Autoriser la signature d'un avenant au traité de concession « Les Berges de l'étang » reprenant la modification rappelé précédemment ;
- Annuler les délibérations désignant le représentant de la commune au sein de cette commission
- Désigner un représentant permanent pour le contrat entre notre collectivité et la SPL Rouen Normandie Aménagement

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1523-2 et 3, L.1524-1 à 7 et L.1531-1 ;
- la délibération du conseil municipal n° 01.06.2007.69 du 26 octobre 2007 portant attribution de la concession d'aménagement « des Berges de l'étang » à la société d'Economie Mixte Rouen Seine Aménagement (devenu SPL Rouen Normandie Aménagement) ;
- la délibération du conseil municipal n° 02.09.2014.73 du 11 décembre 2014 portant entrée de la ville au capital de la société publique locale Rouen Normandie Aménagement, nomination de son représentant et transfert de la concession « ZAC des Berges de l'Etang » de Rouen Seine Aménagement vers Rouen Normandie Aménagement ;
- la délibération du conseil municipal n° 01.03.2015.32 du 6 mai 2015 portant modification des statuts et intégration au sein de la SPL de la ville de Saint-Aubin-Lès-Elbeuf ;
- les ordonnances du 6 juin 2005 et 23 juillet 2015 qui conduit tous les pouvoirs adjudicateurs soumis au Code des Marchés Publics à être soumis à des principes juridiques communs ;

Considérant qu'il convient :

- D'autoriser la signature d'un avenant au traité de concession « des Berges de l'étang » ;
- D'annuler les délibérations désignant le représentant de la commune au sein de la commission d'Appel d'Offres de la SPL ;
- De désigner un représentant permanent pour le contrat entre notre collectivité et la SPL Rouen Normandie Aménagement ;

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la signature d'un avenant au traité de concession « des Berges de l'étang » ;
- **ANNULE** les délibérations désignant le représentant de la commune au sein de la commission d'Appel d'Offres de la SPL ;
- **DESIGNE** après avis favorable pour procéder à main levée, de nommer à l'unanimité des membres présents et représentés, son représentant permanent pour la concession « des Berges de l'étang », contrat entre notre collectivité et la SPL Rouen Normandie Aménagement :
    - ***Madame Monique COLOMBOTTI***

Délibération n° 10.01.2016.10 – Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) au 30 novembre 2015

RAPPORTEUR : Alain OVIDE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales
- Le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C
- Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie
- Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) en date du 30 novembre2015
- Vu les rapports de présentation de la CLETC

Considérant

- Que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les communes membres
- La création de services communs entre la Métropole Rouen Normandie et la ville de Rouen ;
- Que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts
- Qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE**

Article 1 : d'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et des services communs entre elle et la ville de Rouen
Article 2 : en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune
Article 3 : la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Madame la Préfète de la Seine Maritime et à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie
Article 4 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 11.01.2016.11 – Convention de groupement de commande pour la passation d'un marché relatif à la fourniture et la pose de vitrages et produits dérivés pour les villes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, Elbeuf-sur-Seine, Petit-Couronne et Saint-Pierre-lès-Elbeuf

RAPPORTEUR : Monique COLOMBOTTI

Vu :
- ✓ l'article L.2121.29 du code général des collectivités territoriales ;
- ✓ l'article 8 du code des marchés publics ;

Madame l'Adjointe au Maire en charge des actions portant sur « les Travaux, le Patrimoine et les Voiries» expose que les villes de CAUDEBEC-LES-ELBEUF, CLEON, ELBEUF-SUR-SEINE, PETIT-COURONNE et SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF ont décidé de se regrouper pour mutualiser leurs besoins concernant la fourniture et pose de vitrages et produits dérivés.
Afin de réaliser des économies d'échelle, il apparaît opportun de s'associer pour constituer entre ces villes un groupement de commandes, conformément à la faculté offerte par l'article 8 du code des marchés publics.
Dans un tel cas et selon les dispositions de ce même article, une convention constitutive est signée par les membres du groupement. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur parmi ses membres et ce, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics. Ce dernier est chargé d'organiser, la procédure de consultation, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de signer et notifier le marché.
Ainsi, la convention ci-jointe désigne la ville de CAUDEBEC-LES-ELBEUF comme coordonnateur du groupement de commandes.
Néanmoins, il est entendu que chacun des membres du groupement est tenu, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution du marché. Le groupement de commandes est donc constitué jusqu'à la notification par le coordonnateur des marchés de chacune des communes.
Enfin, la procédure sera celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics et, à ce titre, il convient de préciser que la Commission d'Appel d'Offres compétentes sera celle de la ville de CAUDEBEC-LES-ELBEUF.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer le groupement de commande portant sur la fourniture et pose de vitrages et produits dérivés avec les villes de CAUDEBEC-LES-ELBEUF, CLEON, ELBEUF-SUR-SEINE, PETIT-COURONNE et SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF
- **PREND** acte de la nomination de la ville de CAUDEBEC-LES-ELBEUF comme coordonnateur du groupement constitué.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

Délibération n° 12.01.2016.12 – Contrat de chauffe – Avenant n° 7 au marché DALKIA

RAPPORTEUR : Monique COLOMBOTTI

Madame L'Adjointe au Maire en charge des Travaux rappelle aux membres du Conseil Municipal que :

- Par délibération n° 16.05.2009.76 en date du 29 juin 2009, il a été décidé de conclure un marché d'une durée de 8 (huit) années avec la société DALKIA afin de réaliser l'entretien et l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux pour un montant annuel de 160.004,76 HT (cent soixante mille quatre euros et soixante-seize centimes) auquel il convient d'ajouter les abonnements nécessaires à la réalisation du P1 pour un montant de 4.800,12 € HT (quatre mille huit cents euros et douze centimes) soit un montant global de 164.804,88 € HT (cent soixante-quatre mille huit cent quatre euros et quatre-vingt-huit centimes) ;

- Par délibération n° 15.03.2011.58 en date du 23 juin 2011, le marché a été complété pour prendre en compte les évolutions suivantes :
  - Au titre du P2 :
    - ✓ la maintenance du logement de l'école Capucine pour un montant annuel de 150 € ;
    - ✓ l'installation de téléalarmes sur les cinq établissements scolaires et la halte-garderie « Les Marmousets » pour un montant annuel (y compris les abonnements téléphoniques) de 3.480 €.
  - Au titre du P3 :
    - ✓ l'arrêt de la facturation sur la Résidence pour Personnes Agées (RPA) pour un montant annuel de 2.310 € et la modification de la clause d'intéressement
    - ✓ La prise en charge des analyses de légionellose sur la RPA, l'Unité Centrale de Production des Repas, les salles Pons, Chevalier, Cerdan et Lambert, le vestiaire Football et le Centre Technique Municipal pour un montant annuel de 2.730 €.

  Le montant du marché, après avenant n° 1, a été porté à : 168.854,88 € HT / an.

- Par délibération n° 13.01.2012.13 en date du 2 février 2012, le marché a été complété pour prendre en compte les évolutions suivantes au titre de l'intégration des équipements de la chaufferie du bâtiment SCI REDIAL sis rue Luis Corvalan acquis par la ville le 14 décembre 2011 :
  - Au titre du P1 pour un montant annuel de 1.093,32 € HT
  - Au titre du P2 pour un montant annuel de 500,00 € HT
  - Au titre du P3 pour un montant annuel de 240,00 € HT

  Le montant du marché, après avenant n° 2, a été porté à : 170.688,20 € HT / an.

- Par délibération n° 16.05.2012.91 en date du 28 septembre 2012, le marché a été modifié afin de prendre en compte les évolutions sur les installations, la modification de la quantité NB de combustible théoriquement nécessaire pour le chauffage des locaux dans les conditions climatiques moyennes au vu de l'article 7.3 du CCG :
  - Au titre du P1 :
    - ✓ le réajustement des cibles NB au plus près des consommations de la saison précédente pour l'école Prévert, l'école Goscinny, l'école Bois Rond, l'école Capucine, la salle des fêtes, l'ancienne mairie, la salle Cerdan, la salle Pons, la mairie pour un montant annuel de – 7.461,91 € HT
  - Au titre du P2 :
    - ✓ la régularisation du second logement école Capucine inexistant pour un montant annuel de – 150,00 € HT

- ✓ la prise en charge de la nouvelle installation de chauffage rafraîchissement dans les salles des Actes pour un montant annuel de 1.050,00 € HT
- Au titre du P3 :
  - ✓ la prise en charge de la nouvelle installation de chauffage rafraîchissement dans les salles des Actes pour un montant annuel de 200,00 € HT

Le montant du marché, après avenant n°3, a été porté à : 164.326,29 € HT / an.

- Par délibération n°09.05.2013.66 en date du 10 octobre 2013, le marché a été modifié afin de prendre en compte les évolutions suivantes :
  - la prise en charge des nouveaux éléments techniques faisant suite à la rénovation des vestiaires Cerdan avec effet au 15 septembre 2013 ;
  - l'arrêt au 1er novembre 2013 des prestations P1 et P2 sur la Résidence F. Souday ;
  - les nouveaux NB liés aux modifications des programmations de chauffage dans les établissements scolaires au vu de la réforme portant sur les rythmes scolaires à compter du 15 septembre 2013 ;
  - la prise en charge de l'équipement de froid de La Traverse à compter du 1er octobre 2013 ;
  - la modification du NB de l'école Goscinny suite à l'installation de chaudières à condensation à compter du 15 septembre 2013 ;
  - les abonnements gaz des différents bâtiments municipaux.

Le montant du marché après avenant n°4 dont la somme s'élève à - 21.902,61 € HT / an, a été porté à : 142.423,68 € HT/ an

- Par délibération n°08.01.2014.08 en date du 30 janvier 2014, le marché a été modifié afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous :
  - la prise en charge des équipements de la nouvelle école Jean de La Fontaine :
    - ✓ au titre du P1 et à compter du 1er juillet 2014 : 3.307.92 € HT

Avant cette date, la consommation gaz sera refacturée à prix coûtant

- ✓ au titre du P2 et à compter du 1er septembre 2014 : 2.450,80 € HT
- ✓ au titre du P3 et à compter du 1er février 2015 : 800,00 € HT

  - la prise en compte de la mise en température anti condensation de l'école Bois Rond :
    - ✓ au titre du P1 et à compter du 1er juillet 2014 : -1.099,22 € HT
    - ✓ au titre du P2 et à compter du 1er juillet 2014 : - 525,60 € HT
  - la modification de la programmation de chauffage pour les réduits d'une partie des bâtiments :
    - ✓ augmentation de température, et passage de deux réduits à un seul : sans impact financier
  - la prise en charge de la fourniture de combustible et l'eau chaude sanitaire de la Maison des Seniors à compter du 1er juillet 2014 :
    - ✓ au titre du P1 en type MC (marché compteur) : montant estimatif: 1.692,80 € HT
    - ✓ au titre du P2 : 250,00 € HT
    - ✓ au titre du P3 : 60,00 € HT
  - l'équipement de la chaufferie de la bibliothèque d'une téléalarme :
    - ✓ au titre du P2 à compter du 1er janvier 2014 : 200,00 € HT
    - ✓ au titre du P2 à compter du 1er janvier 2014: 270,00 € HT
  - l'établissement d'une convention type pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie sur les travaux effectués par DALKIA dans le cadre de son marché d'exploitation et hors marché d'exploitation durant la validité de cette démarche gouvernementale.

Le montant du marché après avenant n°5 dont la somme s'élève à 7.406,70 € HT / an, a été porté à : 149.830,38 € HT / an.

- Par délibération n°04.04.2015.43 en date du 16 juin 2015, le marché a été modifié afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous :
  - la modification du NB de l'école Pierre et Marie Curie suite au remplacement d'une chaudière sur deux par une chaudière à condensation
    - ✓ au titre du P1 et à compter du 1er juillet 2014 : - 1.865.58 € HT
  - le réajustement des cibles NB au plus près des consommations de la saison précédente pour l'école Prévert, l'école Capucine, l'ancienne mairie, la salle Cerdan, la mairie

✓ au titre du P1 et à compter du 1er juillet 2014 : - 2.550,00 € HT

- la modification de l'article 8.1 « Révision du prix P1 » du CCG à compter de la date de disparition du tarif réglementé, soit le 1er janvier 2015 suivant les formules de révision de prix définis dans l'avenant. En effet, l'article 25 de la loi n 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation met en œuvre la disparition progressive des tarifs réglementés de vente du gaz naturel.

Plus précisément, cet article a modifié l'article L. 445-4 du code de l'énergie, en prévoyant la suppression progressive de la faculté, pour les consommateurs finals non domestiques consommant plus de 30 000 kWh par an, de bénéficier des tarifs réglementés de vente du gaz naturel.

La fin de cette faculté a été échelonnée comme suit :

- à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la publication de cette loi, pour ceux raccordés au réseau de transport,
- au plus tard le 31 décembre 2014, pour ceux consommant plus de 200 MWh/an,
- au plus tard le 31 décembre 2015, pour ceux consommant plus de 30 MWh/an.

La disparition des tarifs réglementés de vente de gaz naturel type B2S et B2I obligе un changement de révision de prix afin de substituer ces indices qui sont amenés à disparaitre.

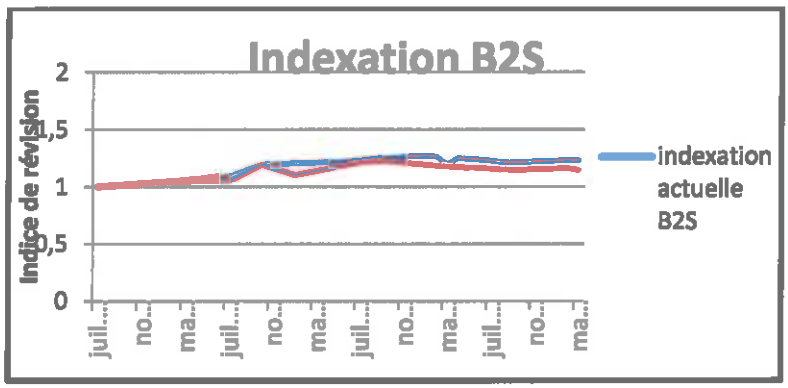

Sur la courbe bleue, vous observez une révision classique type

$$\text{Indice} = 0.7 \times \frac{B2Sh}{B2Sh0} + 0.3 \times \frac{B2Se}{B2Se0}$$

Sur la courbe rouge, vous voyez l'évolution d'indice via la nouvelle formule de type

$$\text{indice} = 0.7 \times \frac{[B2Shd + (B1 - B1d)]}{B2Sh0} + 0.30 \times \frac{[B2Sed + (B1 - B1d)]}{B2Se0}$$

Les 2 courbes d'indexations varient de façon similaire, la nouvelle évoluant sans être supérieure à l'indexation actuelle.

Le montant du marché après avenant n° 6 s'élève à la somme de - 4.415,58 € HT (quatre mille quatre cent quinze euros et cinquante-huit centimes) a été porté à 145.414,80 € HT / an (cent quarante-cinq mille quatre cent quatorze euros et quatre-vingt centimes)

- Il est proposé de modifier les termes du marché afin de prendre en compte les améliorations ci-dessous :
  - le réajustement des cibles NB au plus près des consommations de la saison précédente pour la Salle Cerdan et l'école du Bois Rond désaffectée
    - ✓ au titre du P1 et à compter du 1er Juillet 2015 : - 2.065,95 € HT
  - La suppression du chauffage gaz de l'Eglise suite aux travaux neufs de pose de radians électriques
    - ✓ Au titre du P2 et à compter du 1er Juillet 2015 : - 882,00 € HT

Le montant de l'avenant n°7 s'élève à la somme de - 2.947,95 Euros HT (deux mille neuf cent quarante-sept euros et quatre-vingt-quinze centimes).

Le montant du marché serait ainsi porté à :
Montant de l'avenant n° 7 : - 2.947,95€€ HT / an
Montant du marché après avenant n° 7 : 142.466,85 € HT / an (cent quarante-deux mille quatre cent soixante-six Euros et quatre-vingt centimes)

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du jeudi 21 janvier 2016
Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n° 7 à intervenir
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

Délibération n° 13.01.2016.13 – Modification du règlement de la halte-garderie Les Marmousets

RAPPORTEUR : Chantal NION

Vu :
- la délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2015 validant le règlement intérieur de la halte-garderie « Les Marmousets »,

Considérant :
- la notification de la CAF relative au plancher et au plafond de ressources à prendre en considération pour le calcul de la participation des familles,

Madame L'Adjointe au Maire en charge de la Solidarité Intergénérationnelle expose au Conseil Municipal qu'il y a nécessité d'apporter les modifications suivantes au règlement applicable à la halte-garderie « les Marmousets » :

Article 6-1 : actualisation du tableau des participations en fonction des barèmes de références suivant la notification de la CAF :

Plancher de ressources mensuelles : 660.44 euros
Plafond de ressources mensuelles : 4.864.89 euros

Type d'accueil	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %
Participation minimum	0,40 €	0.33€	0,26 €	0,20€
Participation maximum	2,92 €	2,43 €	1,94 €	1,46 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents,
- **APPROUVE** les termes du règlement de la halte-garderie « Les Marmousets »
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit règlement intérieur

L'ordre du jour des délibérations est épuisé.

INTERVENTION DE M. MARCHE :

« Le 8 décembre dernier, j'ai sollicité Monsieur le Préfet pour une demande très particulière, très rare parmi les nombreuses sollicitations qu'un maire peut faire auprès des services de l'Etat. Il y a des démarches plaisantes lorsqu'elles ont pour objectif de reconnaître le travail, l'effort, l'engagement citoyen. Alain, je souhaite te remercier et saluer ton engagement depuis de nombreuses années au service de notre ville. C'est donc un très grand honneur qui me revient, celui de te remettre l'honorariat. Le titre de maire honoraire n'offre pas d'avantages particuliers mais ce symbole s'inscrit dans la tradition républicaine qui reconnaît l'investissement au service des autres, l'investissement dans la durée pour poursuivre l'action de ses prédécesseurs, l'investissement pour construire et développer sa ville.

En deux mots, je souhaite rappeler ton parcours : en 1977 adjoint au maire de Cléon, de 1983 à 1989 conseiller municipal à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, en 1995 élu maire de Cléon, puis de nouveau maire de Cléon en 2001, 2008, 2014 et jusqu'au 25 juin 2015 démission du mandat de maire mais élu adjoint au nouveau maire de Cléon.
J'y ajouterai toutes tes représentations au sein du SIVOM puis du District, de la CAEBS, de la CREA et aujourd'hui, toujours actif à la Métropole et au SMEDAR. Tu as exercé ces mandats de Maire pour servir nos concitoyens et mener à bien des projets et il y en a eu. Quelles que soient les sensibilités et les engagements de chacun, être maire est souvent un sacerdoce, des sacrifices familiaux souvent et plein d'autres choses.
Tu as vu au fil du temps que la responsabilité de Maire avait considérablement évolué, difficultés décuplées par la complexité des réglementations de plus en plus contraignantes et par le manque de moyens financiers pour réaliser dans des temps courts les travaux et projets souhaités et attendus par tous. Seuls ceux qui exercent ce mandat connaissent les soucis et l'énergie déployée afin de maintenir une équipe soudée et pour répondre aux exigences de ses administrés.
Encore toutes mes félicitations, toute ma sympathie et tous mes remerciements pour ton investissement passé et présent et à cette occasion, je souhaite te remettre le document du préfet, Monsieur MACCIONI. »

M. OVIDE :
« Merci Monsieur le Maire, merci Frédéric d'avoir initié cette démarche. Je ne rappellerai pas mon parcours, tu l'as fait. Je voudrai dire que je ne fais pas partie de ceux qui sont attachés aux honneurs, aux décorations, aux médailles, je rappellerai la phrase d'un philosophe du 18ème siècle : « Je ne demande à mon pays ni honneur ni prébende, l'air que j'y respire me suffit amplement ».
Cependant, je suis sensible à cette démarche particulière parce qu'elle représente 20 ans de ma vie et même plus, 38 ans d'engagement municipal tout confondu dans toutes les configurations : adjoint, opposant, minoritaire, maire, de nouveau adjoint et je suis très sensible à cela parce que ce que j'ai fait, -je pense qu'on peut toujours contester, dire qu'on n'a pas tout bien fait, qu'on ne fera jamais tout bien, j'accepte les critiques, j'accepte le débat, j'accepte tout- je pense l'avoir fait avec engagement et passion et c'est pour cela que je suis très sensible à ta démarche, Frédéric, merci beaucoup. »

INTERVENTION DE Mme NION :
« Comme je vous l'ai dit verbalement, Monsieur le Maire, comme je te l'ai envoyé par écrit, Frédéric, je démissionne de mon poste de conseillère. Je veux surtout faire savoir que je démissionne pour des raisons très personnelles, mais personnelles au sens propre du mot. J'ai passé moins de temps que M. OVIDE en tant que conseillère mais j'ai démarré avec toi, Alain, il y a 20 ans.
Comme je l'ai dit précédemment à mes collègues à qui j'ai déjà donné l'information il y a quelques jours, mes collègues les plus proches, j'étais novice lorsque je suis arrivée dans ce conseil et j'ai eu autour de moi beaucoup de personnes qui m'ont aidée à devenir la conseillère que je suis devenue, bonne ou moins bonne, je n'en sais rien, on ne peut pas se juger soi-même.
Ce que je sais, c'est qu'autour de cette table, il y a quelques personnes qui étaient déjà là en 1995, Alain bien sûr, Monsieur GUILLAUD qui avez toujours été disponible, je suis souvent allée dans votre bureau pour vous demander : « Dites-mois M. GUILLAUD, est-ce que j'ai bien compris cette chose, est-ce que c'est bien comme cela » et vous m'avez toujours répondu gentiment, comme s'il était naturel que je vous pose la question et que vous y répondiez. Pour cela, je vous en remercie. Déjà là en 1995, Dominique. J'ai démarré avec toi puisque les deux premières années, j'étais adjointe au commerce et à l'artisanat. J'ai été remplacée par toi, Frédéric, il a beaucoup plus travaillé que moi dans le commerce et l'artisanat puisque j'ai vite été nommée au CCAS. C'est vrai qu'avec Dominique, il y a quelques petits souvenirs au départ ; on a démarché pour certaines choses et c'était très plaisant aussi bien pour l'un que pour l'autre. Tonio était déjà là, dans l'opposition, nous étions un petit peu moins d'accord.
J'ai été très satisfaite ou plutôt très contente des 20 ans passés, j'ai beaucoup appris en 20 ans et je le pense sincèrement. Je ne savais pas comment fonctionnait une ville, en 20 ans, on a le temps de voir qu'il y a des choses satisfaisantes et d'autres qui nous déçoivent parce qu'on s'imagine qu'on va pouvoir toujours changer les choses mais malheureusement cela ne se fait pas comme ça.
Aujourd'hui, c'est avec un pincement au cœur que je quitte le conseil municipal. J'ai apprécié les 20 ans auprès de mes collègues. Je vois que dans le public, il y a Joël, tu étais là aussi en 1995. J'aperçois ta tête dans le public et cela me permet de faire remarquer tu étais avec moi et qu'on a fait les 20 ans ensemble.

Les 20 ans près de M. OVIDE et des collègues de l'époque m'ont beaucoup appris. J'étais contente de ces 20 ans mais je ne suis pas déçue non plus, Frédéric, des quelques mois passés ensemble. J'ai apprécié les 8 mois de travail ensemble, je ne pensais pas qu'on était aussi proches pour aller dans une même direction. Je t'en fais la confidence, il y a 8 mois, je ne pensais pas que l'on s'entendrait aussi bien pour mener les choses du conseil.
Je vous quitte avec un pincement au cœur mais je sais que la commune va continuer de fonctionner, je vous souhaite beaucoup de succès. »

M. MARCHE :
« Merci Chantal. J'ai regretté ta décision car il y avait une osmose, nous avons été élus pour une mission mais on est là aussi pour prendre un peu de plaisir et partager les difficultés et les bons moments. Nous sommes des gens investis avec l'envie de réussir et de partager et, comme dans une aventure professionnelle, l'aventure municipale est très enrichissante, merci pour ton investissement. »

La parole est ensuite donnée au public.

La séance a pris fin à 21 heures.

Fait à Cléon, le 15 février 2016

Le Secrétaire de séance,

Dominique BRISELET